

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président
Mme GISÈLE GALICHAN, commissaire
M. CAMILLE GENEST, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA GESTION DE L'EAU
AU QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 14 avril 1999, à 19 h 30

Best Western Hôtel Jacques-Cartier

Salle Champlain

131, rue Laurier

Hull

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 14 AVRIL 1999.....	1
MOT DU PRÉSIDENT.....	1
LE PRÉSIDENT:.....	1
PRÉSENTATION PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT.....	5
PÉRIODE DE QUESTIONS:	
JACQUES DEMERS	26
REPRISE DE LA SÉANCE.....	39
PÉRIODE DE QUESTIONS:	
MARCEL ROBERT	40
MAURICE JOANISSE	48
SUZELLE ST-JACQUES	49
GUY BENOÎT	52
LOUIS-PHILIPPE MAYRAND.....	59
ANDRÉ BENDWELL.....	72
GEORGES McKORMICK.....	88
RENÉ CANTIN.....	92
DIANE CLÉMENT.....	97

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Bonsoir, mesdames et messieurs! Je m'appelle André Beauchamp et j'ai le privilège et l'honneur de présider cette audience sur la gestion de l'eau au Québec. La Commission est formée de trois membres, donc de madame Gisèle Gallichan, de monsieur Camille Genest, qui sont commissaires permanents au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, ainsi que de moi-même.

10 Dans son mandat qu'il a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le ministre indique les deux missions suivantes: à partir des éléments sur la gestion de l'eau au Québec, dont fera état le document de consultation sur la gestion de l'eau au Québec, recevoir les commentaires écrits de la population et des groupes intéressés; tenir des séances publiques 15 afin d'entendre les personnes intéressées; échanger avec elles et analyser les mémoires de toute personne soucieuse de faire valoir son point de vue sur la gestion de l'eau au Québec dans chacune des régions administratives du Québec.

20 Le cas échéant, élaborer pour le Québec des recommandations visant à améliorer la gestion de l'eau et à favoriser son exploitation dans le respect des principes du développement durable; distinguer de façon spécifique les éléments propres à chacune des régions de ceux concernant l'ensemble de la gestion de l'eau au Québec, prenant ainsi en compte les préoccupations des citoyennes et citoyens de chacune des régions sur la question de la gestion de l'eau sur leur territoire.

25 Le mandat confié au BAPE commençait le 15 mars 1999, il se terminera le 15 mars de l'an 2000.

30 Dans la procédure courante du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, l'audience se déroule en deux temps. Le premier temps est consacré à ce qu'on appelle l'information, l'acquisition de connaissances et le partage de connaissances. Le deuxième temps de l'audience est celui de l'audition des mémoires et donc d'expression d'opinions.

35 Dans cette première phase où nous sommes actuellement et qui s'étend globalement du 15 mars au 15 juin, nous avons commencé par trois séances de ce que j'ai appelé une mise à niveau, à Montréal, où nous avons convoqué tous les ministères impliqués dans la gestion de l'eau pour savoir un peu leur juridiction, leurs programmes, leurs travaux, leurs études.

40 Puis nous avons commencé la tournée des régions. Et quand nous aurons fini cette tournée, nous terminerons par un certain nombre de rencontres thématiques, où la Commission essaiera d'aller encore plus loin dans le questionnement et dans la précision d'un certain nombre de thèmes. Dans la région de l'Outaouais, nous sommes ici pour trois rencontres: ce soir, demain après-midi et demain soir.

45 Essentiellement, ce que nous visons, nous visons, à partir du Document général de consultation qui a été rendu public il y a un certain temps, et à partir du Portrait régional de l'eau qui est rendu public aujourd'hui, nous vous donnons l'occasion de venir poser des questions sur l'état des connaissances de votre région, pour signaler des situations qui vous inquiètent et pour essayer de ramasser le plus possible d'orientations, d'informations pour vous permettre 50 d'élaborer votre pensée et de fixer un peu votre opinion sur ce que devrait être une politique de la gestion de l'eau au Québec.

55 Pour la rencontre de ce soir, il y aura d'abord un exposé du ministère de l'Environnement sur l'essentiel de ce document, puis un autre exposé qui fera le point sur les données régionales. Et ensuite, nous passerons à la période de questions, réponses.

60 Les personnes de l'audience qui veulent poser des questions aux différents spécialistes présents, vous devrez vous inscrire à l'arrière auprès de notre secrétariat, et l'ordre d'intervention sera l'ordre d'inscription. Quand vous venez poser des questions, vous vous asseyez à la table qui est au centre. Vous vous adressez à la Commission. Et nous vous demandons, après une brève présentation, de formuler une question. Nous vous donnons droit à deux questions. Donc, vous formulez vos questions et la Commission s'assure qu'une réponse est donnée à vos questions.

65 Pour la plupart, vous êtes, j'imagine, des habitués de l'audience. Et je dois dire que jusqu'à maintenant, dans toutes les régions du Québec, nous sommes à la fois surpris de la qualité de la participation et aussi de l'ampleur du questionnement régional que les gens apportent, et il n'y a pas de raison qui n'en soit pas de même ici.

70 Avant de donner la parole au représentant du ministère de l'Environnement, je voudrais vous permettre d'identifier les deux tables de spécialistes. Vous voyez quand même le sérieux de la démarche. Il y a ici des spécialistes essentiellement du ministère de l'Environnement et des autres ministères impliqués dans la gestion de l'eau. On va leur demander de s'identifier, ce qui vous permettra déjà de savoir la brochette d'experts qui sont à votre disposition. Alors, si on commence en arrière, oui?

M. MICHEL LAVALLÉE :

80 Michel Lavallée, de la gestion de l'eau.

M. PIERRE AUGER :

85 Pierre Auger, Direction des politiques, secteur municipal.

M. PHILIPPE GENTES :

Philippe Gentes, Direction des politiques du secteur municipal, ministère de l'Environnement du Québec.

90 **M. LUC PROULX :**

Luc Proulx, même Direction.

95 **M. LÉON MARTIN :**

Léon Martin, Direction régionale de l'Outaouais, ministère de l'Environnement.

100 **M. SYLVAIN PRIMEAU :**

Sylvain Primeau, Direction des écosystèmes aquatiques, ministère de l'Environnement.

105 **M. HENRI FOURNIER :**

Henri Fournier, Service d'aménagement et de l'exploitation de la faune, Faune et Parcs Québec, Outaouais.

110 **M. RAYMOND LEMYRE :**

Raymond Lemyre, Direction régionale de l'Outaouais.

115 **M. MICHEL ROUSSEAU :**

Michel Rousseau, Direction régionale de l'Outaouais.

120 **M. DANIEL DUBUC :**

Daniel Dubuc, Direction régionale de l'Outaouais du ministère de l'Environnement.

M. PIERRE LÉVESQUE :

Pierre Lévesque, Direction régionale de l'Outaouais.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

125 Jean-Maurice Latulippe, directeur des politiques, secteur municipal, ministère de l'Environnement du Québec.

LE PRÉSIDENT :

130 Merci. Si on commence au bout de la table, monsieur, ici?

M. RAYMOND BERNIER :

135 Raymond Bernier, ministère de l'Agriculture et Pêches, Alimentation Québec.

M. LAURENCE GANGUR :

140 Larry Gangur, Communauté urbaine de l'Outaouais.

M. YVAN DUMONT :

145 Yvan Dumont, ministère des Affaires municipales, Direction des infrastructures.

Mme HÉLÈNE DUPONT :

150 Hélène Dupont, pour le ministère de la Santé.

Mme FRANÇOISE MOUGEAT :

155 Françoise Mougeat, ministère des Ressources naturelles, au secteur énergie.

M. BERNARD CARRIÈRE :

155 Bernard Carrière, ministère des Ressources naturelles, gestion du territoire.

M. SERGE TOURANGEAU :

160 Serge Tourangeau, Ressources naturelles, directeur des orientations.

Mme CATHERINE ROONEY :

160 Catherine Rooney, ministère des Ressources naturelles, Forêts Québec, à la Direction régionale de l'Outaouais.

165 **M. CLAUDE ST-CHARLES :**

Claude St-Charles, Environnement Canada, région du Québec.

170 **M. ALBIN TREMBLAY :**

Albin Tremblay, Environnement Canada, région du Québec.

175 **M. JOHN COOPER :**

John Cooper, Environnement Canada.

180 **LE PRÉSIDENT :**

Voilà! Alors, vous voyez déjà la brochette de ministères et de représentants.

185 Je rappelle aussi que toute la documentation déposée dans le cadre de l'audience est déposée dans les centres de documentation que le BAPE a ouverts dans toutes les régions; et que notamment, tous les documents qui sont sur support électronique peuvent être consultés sur le site Internet du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, et qu'il y a évidemment une transcription sténographique de nos échanges, de sorte que vous pouvez avoir accès à tout ce qui s'est dit à l'audience dans les rencontres antérieures, tant sur le support papier que sur le site Internet du Bureau d'audiences.

190 Alors, sans plus de préambule, monsieur Latulippe, je vous demande de présenter le document synthèse, s'il vous plaît.

195 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Merci, monsieur le président. Comme vous le savez, le territoire du Québec est doté d'eau en quantité et en qualité importantes. Les événements survenus récemment tels que les inondations au Saguenay en 96, des projets de captage d'eaux souterraines à des fins d'embouteillage, des projets de privatisation des infrastructures municipales et certains projets d'exportation d'eau en grande quantité ont incité le gouvernement du Québec à s'interroger sur les modes de gestion de cette ressource.

200 À cet effet, l'État a entrepris des démarches devant conduire à l'adoption d'une politique de l'eau. Nous sommes aujourd'hui dans la deuxième étape de cette politique, la première ayant été la tenue d'un symposium sur la gestion de l'eau au Québec en décembre 97.

205 Au préalable, le gouvernement avait publié un document de référence présentant des informations importantes sur l'eau au Québec, son état, sa gestion, son encadrement légal.

Les objectifs de ce symposium étaient d'actualiser l'état de nos connaissances dans le domaine de l'eau et de faire le point sur diverses problématiques.

210 Plusieurs enseignements ont pu être tirés de ce symposium, mais disons qu'en résumé, il nous a amenés à nous questionner sur ce que nous voulons faire collectivement avec cette importante richesse, comment voulons-nous la gérer et à quelles fins, si nous voulons léguer à nos générations futures un environnement de qualité.

215 Le symposium nous a donné l'occasion d'établir une base commune à partir de laquelle nous pourrons cheminer vers cette future politique de l'eau avec l'ensemble de la population, lors de cette vaste consultation publique que le gouvernement a décidé de tenir.

220 Le ministre de l'Environnement a tenu à ce que cette consultation, et donc cette deuxième étape de la démarche vers une politique de l'eau, se fasse sur la base d'un document gouvernemental. Sans être complet et exhaustif, le texte soumis à la consultation vise à fournir une base d'information à ceux et à celles qui veulent poursuivre une réflexion sur la gestion de l'eau au Québec. Il laisse donc beaucoup de place aux échanges et aux discussions. Il contient des thèmes de questionnements mais ne contient pas de proposition, à la différence du document sur les matières résiduelles par lequel le gouvernement établissait des orientations qu'il entendait vérifier auprès de la population.

230 Par ailleurs, il convient de rappeler que le gouvernement a déjà mené certaines consultations et a été l'instigateur de plusieurs actions liées à l'eau et à sa gestion. Pour ne nommer que celles-ci, mentionnons la Politique de protection et de conservation des eaux souterraines, ainsi que l'avant-projet de loi sur la sécurité des barrages.

235 Mentionnons également que la stratégie du gouvernement s'inscrit dans une perspective qui vise à s'assurer d'un développement durable. En effet, il est primordial de transmettre aux générations futures un environnement de qualité et des ressources capables de soutenir leur développement. Ce sont certains principes qui ont été à la base de la présente démarche.

240 Le document de consultation propose donc à la population certains thèmes et questionnements qui devront faire partie des discussions lors de la consultation publique. Ces thèmes sont: les eaux souterraines, les eaux de surface, les infrastructures municipales et la gestion des services d'eau, et enfin, l'eau, un enjeu stratégique mondial.

245 Quelques mots sur l'eau souterraine. Sachons qu'au Québec, l'eau souterraine constitue une ressource naturelle renouvelable en raison des précipitations qui l'alimentent. Elle n'est pas statique, elle circule sur l'ensemble du territoire et ses zones de résurgence permettent le maintien, particulièrement en période d'étiage, du régime hydrique des eaux de surface et des écosystèmes qui en dépendent. Ainsi, l'eau souterraine est accessible en quantité et à des coûts acceptables sur la majeure partie du territoire. Pour les régions habitées, les réserves renouvelables disponibles sont évaluées à quelque 200 kilomètres cubes.

250

Au niveau du statut juridique, en vertu du Code civil, l'eau souterraine est un bien de propriété privée, reliée à la propriété mobilière. Tout propriétaire d'un fonds peut utiliser les eaux souterraines et en disposer comme bon lui semble, sous les réserves et les limites posées par la loi et le droit commun.

255

Enfin, soulignons que l'eau souterraine constitue la source d'approvisionnement en eau la plus accessible économiquement en raison de son abondance, de sa qualité et de sa proximité avec le lieu de consommation. Il s'agit donc d'une ressource qui joue un rôle clé dans la croissance démographique et économique des régions du Québec.

260

La protection de la qualité de l'eau souterraine n'est pas notre seule préoccupation. En effet, la gestion des quantités d'eau extraites peut également s'avérer problématique. L'implantation d'un ouvrage de captage génère dans sa périphérie des rabattements de la nappe phréatique, c'est-à-dire des abaissements de niveau, qui s'amenuisent graduellement au fur et à mesure qu'on s'éloigne de l'ouvrage. Ces rabattements peuvent nuire à l'exploitation d'un autre ouvrage de captage situé à proximité.

270

De même, certains conflits locaux entre usagers de la ressource commencent à poindre. Dans certaines régions, les citoyens s'inquiètent de l'importance des prélèvements exercés au regard des besoins futurs en eau des citoyens et pour des activités agricoles. Le développement de divers secteurs d'activités et une occupation accrue du territoire augmentent les besoins en eau.

275

La gestion régionale des eaux souterraines sur la base de la formation géologique aquifère apparaît difficile présentement, vu que les données hydrogéologiques ponctuelles disponibles sont rarement suffisantes à cette échelle. Il existe peu de documents d'interprétation de l'ensemble des données sur une base locale ou régionale. On parle de cartes hydrogéologiques.

280

Et soulignons notamment que le fardeau de l'acquisition de la connaissance hydrogéologique est reporté essentiellement sur le dos des promoteurs assujettis à un processus d'autorisation gouvernementale qui comporte, entre autres exigences, le dépôt d'une étude hydrogéologique. Il s'agit donc d'une approche cas par cas.

285

Au niveau de l'état des eaux de surface. Au Québec, l'eau est abondante. Les eaux douces renouvelables constituent le tiers des ressources en eau de l'ensemble du Canada et à peu près 3 % de l'ensemble des ressources de la planète. Considérant sa faible population, le Québec jouit donc de ressources en eau qui, per capita, sont parmi les plus importantes au monde et qui correspondent à huit fois la moyenne mondiale. L'eau est donc omniprésente sur le territoire québécois, qui compte quatre mille cinq cents rivières et un demi-million de lacs.

295 Au niveau du statut juridique. Le Code civil confère à l'eau de surface un statut de bien commun. Ainsi, un propriétaire riverain peut y accéder et s'en servir; toutefois, il doit rendre au cours d'eau les eaux utilisées sans modification majeure. Il doit également éviter de priver les autres riverains des mêmes droits d'usage.

300 L'encadrement juridique de la gestion de l'eau est fort complexe. Les différents ordres de juridiction ont adopté des mesures nécessaires au fonctionnement de la société. C'est ainsi qu'en plus du Code civil, des lois et des règlements régissent les multiples usages de l'eau. Ces lois et règlements de compétence, tantôt provinciale, municipale ou fédérale, sont administrés par de nombreux acteurs publics: ministères fédéraux et provinciaux, municipalités, MRC et communautés urbaines.

305 Au niveau des enjeux socio-économiques. L'eau constitue un enjeu socio-économique. Les quelques exemples suivants des usages de l'eau au Québec permettent d'en apprécier toute l'importance.

310 La production hydroélectrique, au 1er janvier 97, représente plus de 96 % de la production totale de l'électricité au Québec. Les industries de pâtes et papiers et des produits connexes sont de grandes utilisatrices d'eau. Elles emploient quelque 34 000 personnes et ont réalisé, en 96, des livraisons de plus de 10,6 milliards \$. L'industrie minière est également une grande utilisatrice d'eau. Elle est responsable de 18 000 emplois et a généré, en 97, des livraisons de plus de 3,5 milliards \$.

315 L'industrie bioalimentaire, les voies de navigation, les Ports de Montréal et de Québec, l'industrie de l'environnement, l'industrie nautique, la pêche sportive, etc., sont d'autres enjeux socio-économiques de grande importance relativement à l'eau.

320 Enfin, l'impact des prélèvements. Soulignons que le gouvernement autorise le prélèvement des eaux de surface en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement. Considérant l'importance du volume d'eau de surface renouvelable, l'impact actuel des prélèvements est très faible ou négligeable; les conflits d'usage peu fréquents. Toutefois, les faibles débits de certains cours d'eau en période d'étiage peuvent être accentués par des prélèvements.

325 Quelques mots sur l'exportation. Soulignons qu'aucun projet d'exportation d'eau en vrac ou de détournement de cours d'eau chez nos voisins américains n'a encore fait l'objet d'une demande d'autorisation gouvernementale. Nous y reviendrons plus tard dans la question des enjeux mondiaux, voyons plutôt la question de la qualité de l'eau.

330 Alors, une étude de l'état du Saint-Laurent dans les années 70 menait à une première prise de conscience de la mauvaise qualité des eaux de surface et entraînait, en 78, le lancement du Programme d'assainissement des eaux du Québec. Depuis lors, les interventions

335 et les programmes d'assainissement municipal et industriel se sont multipliés et la réglementation s'est considérablement resserrée.

340 En vingt ans, des améliorations notables de la qualité de l'eau ont été observées. D'abord, au niveau des réseaux municipaux et de l'industrie, ainsi la charge particulaire et organique globale provenant des réseaux municipaux a diminué significativement. De plus, de nombreux établissements industriels en réseau voient maintenant leurs effluents traités par des stations d'épuration. Soulignons également les efforts importants faits pour assainir les eaux industrielles hors réseau, c'est-à-dire celles rejetées directement dans un cours d'eau. Par exemple, l'industrie des pâtes et papiers a investi plusieurs millions de dollars pour assainir ses eaux usées.

345 Globalement donc, on constate maintenant que l'eau au Québec est de qualité relativement bonne par rapport à la situation observée dans plusieurs pays industrialisés. Toutefois, avec le temps, d'autres problématiques environnementales ont pris de l'acuité, notamment la pollution d'origine diffuse et la pollution toxique. Ainsi, les substances toxiques 350 des pesticides et des teneurs élevées en éléments nutritifs sont encore mesurées dans certaines rivières.

355 Un indice de la qualité de l'eau développé à partir de la fourchette de valeurs observées au Québec révèle que, dans les têtes de bassin dans les régions périphériques, la qualité de l'eau est généralement bonne. C'est au sud-ouest du Québec, et plus particulièrement dans les bassins agricoles des basses terres du Saint-Laurent, que la qualité de l'eau est la moins bonne, principalement à cause de la pollution diffuse résultant de l'utilisation d'engrais, de pesticides et de rejets d'animaux.

360 Les usages de l'eau de surface, outre les activités de prélèvements, sont nombreux et diversifiés. On parle de baignade, navigation, pêche, chasse, villégiature, etc. Certains usages n'ont pas encore été récupérés dans plusieurs secteurs. Par exemple, la baignade dans le fleuve Saint-Laurent demeure une activité encore très restreinte dans certaines zones, notamment à cause des risques pour la santé.

365 Considérant le nombre d'intervenants dans le domaine de la gestion de l'eau au Québec, ainsi que la multiplicité de leurs interventions, l'intégration sur le plan local de celle-ci apparaît de plus en plus complexe et laborieuse. Dans de nombreux pays, on retient, pour effectuer cette intégration, l'échelle du bassin versant comme référence géographique et la concertation des usagers et des gestionnaires comme outil de planification et d'action.

370 L'organisation de cette gestion varie d'un pays à l'autre et reflète pour l'essentiel la nécessité d'agir sur l'état de la ressource et sur la culture organisationnelle de ces sociétés ou les deux. À propos de cette approche, le gouvernement du Québec a signé à Mexico, en 96, son adhésion à la Charte du réseau international des organismes de bassins, ce qui concrétise son

engagement à adhérer au principe de gestion des eaux par bassins versants telle qu'elle se pratique dans plusieurs pays.

Plus concrètement, le gouvernement a été l'instigateur d'un projet pilote sur la gestion intégrée de l'eau par bassins versants. À cet effet, un comité, composé de vingt-trois représentants du bassin de la rivière Chaudière, a été constitué pour concevoir un premier schéma directeur de l'eau et proposer une stratégie de mise en oeuvre. Le COBARIC, le Comité de bassin de la rivière Chaudière, déposera d'ailleurs son rapport à la fin de 99.

Quelques mots sur les activités de connaissance. Nos connaissances scientifiques sur l'eau et les écosystèmes aquatiques se sont considérablement étoffées depuis vingt ans, grâce en particulier aux différentes activités de surveillance du ministère de l'Environnement du Québec. Ainsi, un réseau de base, constitué de trois cent cinquante stations réparties dans quarante bassins les plus importants du sud du Québec, est échantillonné régulièrement et permet de rendre compte de la qualité de l'eau, tant sur le plan spatial que temporel. Cette connaissance de niveau général est axée sur les paramètres classiques comme la demande biologique en oxygène, les matières en suspension, les nitrates, le phosphore, les coliformes et certaines toxiques.

Quant à l'aspect quantitatif, mentionnons l'existence du réseau de mesures hydrologiques. Le réseau actuel compte près de deux cent cinquante stations de mesures de niveau d'eau ou de débit réparties sur deux cents lacs et cours d'eau. La responsabilité du réseau est partagée entre divers organismes comme les ministères provinciaux, le gouvernement fédéral, les sociétés d'État et certaines compagnies.

En parlant d'infrastructures de suivi, nous parlerons maintenant de l'état des infrastructures municipales. Les infrastructures liées aux services d'eau sont habituellement divisées en catégories d'ouvrages se rapportant aux étapes de production et de distribution de services. Soulignons qu'au niveau de travaux d'aqueduc, donc de l'eau potable, peu de municipalités disposent d'un inventaire complet et d'un diagnostic fiable sur leur réseau. Ce manque de renseignements rend plus difficile la planification des interventions et l'estimation des besoins en investissement pour la réfection de ces réseaux.

Au niveau des eaux usées maintenant. Près du tiers des municipalités, essentiellement de petites agglomérations, ne sont pas équipées d'un système collectif de collecte des eaux usées. Pour certaines de ces municipalités, les installations individuelles pour l'évacuation et le traitement des eaux usées peut s'avérer une solution plus économique.

Au niveau de la gestion des services d'eau, soulignons que jusqu'au milieu du XIXe siècle, les équipements d'alimentation en eau potable étaient la propriété presque exclusive de particuliers ou d'entreprises privées. Aujourd'hui, la gestion des services d'eau relève, dans la plupart des cas, des municipalités qui possèdent la quasi totalité des infrastructures liées à l'eau

potable et aux eaux usées. Dans la perspective de renforcer la qualité des services et de limiter les coûts de production, les municipalités ont le défi d'améliorer l'efficacité de leur gestion.

420

Pour ce faire, elles devront viser une meilleure connaissance de certains aspects concernant les services d'eau comme le profil de consommation, le prix de revient de l'eau ou, encore, l'état actuel et prévisible des infrastructures.

425

Au-delà de l'aspect de la gestion municipale, il y a l'eau comme enjeu stratégique mondial. Ainsi, 60 % des ressources en eau douce se retrouvent dans neuf pays seulement: le Brésil, la Russie, la Chine, le Canada, les États-Unis, l'Indonésie, l'Inde, la Colombie et enfin la République démocratique du Congo. La gestion de la ressource eau est, pour la communauté internationale, le sujet d'une préoccupation constante, particulièrement depuis 430 1978, année qui a marqué le début de la décennie de l'eau potable et de l'assainissement.

435

En 1992, à Dublin, la conférence sur l'eau et l'environnement établissait les principes de l'action internationale à l'égard de l'eau. Cette conférence a été suivie, la même année, du Sommet de la Terre de Rio.

440

Enfin, en 1997, la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations-Unies faisait de l'eau un thème majeur pour les cinq prochaines années, reconnaissant qu'à moins d'une action rapide pour les modes de consommation de l'eau, la rareté de cette ressource deviendrait un frein pour le développement et la source de conflits nouveaux. L'eau est devenue un enjeu stratégique, conséquemment, un enjeu de politique national et international.

445

Voyons où se situe le Québec par rapport à cet enjeu. Avec ses 3 %, le Québec a l'avantage de posséder une part relativement importante de la réserve mondiale en eau douce. Cette situation lui confère des responsabilités au plan international, notamment celle de protéger la ressource et de participer à apporter les solutions au problème de développement de santé et d'environnement que cause, dans de nombreux pays, une eau de plus en plus rare et d'une qualité de moins en moins bonne.

455

Le développement hydroélectrique a permis notamment l'acquisition de savoir-faire en matière d'évaluation environnementale. Que ce soit ce savoir-faire, son expertise en matière de production et de gestion des infrastructures de l'eau, et de son assainissement ou ses compétences en matière de formation et de recherche, le Québec dispose d'atouts considérables. La nature de son expérience en fait non seulement un partenaire commercial, mais aussi un interlocuteur crédible et valable dans les débats internationaux sur l'eau.

Comment se commercialise cette eau? Alors, au Québec, l'eau embouteillée et l'eau vendue au volume sont désignées au commercial. L'industrie embouteille trois catégories d'eau: l'eau de source, 93 % de la production; l'eau minérale, 3 %; et enfin, l'eau traitée, 4 % de la production. Il est à noter que les prélèvements d'eau à des fins commerciales correspondent à

460 0,8 % de l'eau captée au Québec, soit une quantité inférieure à la consommation de quelque neufs cents foyers.

465 L'industrie québécoise représente environ le tiers de l'industrie canadienne, soit une vingtaine d'entreprises qui procurent de l'emploi à plus de huit cents personnes et dont le chiffre d'affaires en 94 était évalué à 120 M\$.

470 Des quatre grands de l'industrie, deux sont de propriété européenne: eau de source Labrador qui appartient à Danone et Groupe Perrier du Canada qui est dirigée par Nestlé.

475 L'intérêt des firmes étrangères pour la ressource eau du Québec et l'accès au marché nord-américain se confirme par cette présence et souligne un problème potentiel de prise de contrôle des petites entreprises et du marché québécois par des intérêts étrangers.

480 Je vous soulignais antérieurement qu'il n'y avait aucun projet d'eau en vrac. Disons-en quelques mots. Aucun marché spécifique n'a donc encore été dûment identifié pour la vente de l'eau en vrac. Il s'agit d'un marché encore au stade exploratoire. La production d'eau douce par la construction d'une usine de désalinisation constitue une option d'approvisionnement de deux à trois fois moins cher que celle du transport et du transbordement par bateau. Le différentiel s'établit entre 1,50 \$ et 2 \$ du mètre cube à 4 \$ et 4,50 \$ du mètre cube. Alors, les exportations par mer sont donc difficilement envisageables pour satisfaire des besoins en eau que l'on peut qualifier de structurels.

485 Enfin, ma conclusion. Au cours des vingt dernières années, les Québécois et les Québécoises ont consenti des efforts remarquables, notamment en termes d'assainissement des eaux, pour reprendre en main leurs plans d'eau. Le défi qui se présente maintenant est encore plus grand, puisqu'il s'agit d'assurer la pérennité de l'eau dans une perspective de développement durable au cours du prochain siècle.

490 La consultation sur l'eau doit permettre de dégager une vision de la ressource en eau dans notre société et d'en réaliser l'importance. Il faudra préciser nos responsabilités face à la communauté internationale pour une richesse que tous les pays ne possèdent pas nécessairement en qualité et en quantité suffisantes. Le gouvernement du Québec souhaite donc que la population s'exprime largement sur les enjeux et les objectifs que nous devons, nous, nous donner collectivement pour que l'eau au Québec puisse continuer d'assurer le bien-être des générations futures.

495 Il se dessine de plus en plus que l'eau pourrait devenir un enjeu stratégique mondial au tournant du millénaire. Le moment est bien choisi pour le Québec de se doter prochainement d'une première politique de l'eau à l'instar de nombreux pays.

500 Je vous remercie, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

505 Merci, monsieur Latulippe. Ça, c'était pour le portrait global et l'ensemble de la perspective. Je rappelle que ces exposés-là ne seront pas repris à la session de demain après-midi et de demain soir, n'ayez pas peur. Il faut quand même ramasser l'essentiel. Maintenant, allons au portrait régional de l'Outaouais. Alors, j'invite le directeur régional à faire son exposé, s'il vous plaît.

510

M. PIERRE LÉVESQUE :

515 Merci, monsieur le président. Alors, il nous fait plaisir de vous présenter le portrait régional de l'eau pour l'Outaouais. L'élément de la présentation sera divisé en neuf parties: la présentation du portrait socio-économique de la région; la portrait quantitatif de la ressource; portrait qualitatif de l'eau; portrait de l'eau souterraine; portrait municipal, industriel, agricole; portrait faunique et récréo-touristique; et nous allons faire mention d'initiatives locales.

520 La population de la région de l'Outaouais regroupe 307 000 personnes et représente 4.3 % de l'ensemble de la population du Québec, et cette population est répartie dans 78 municipalités. Comme on peut le voir également, la population est divisée dans une Communauté urbaine et quatre MRC. Sur la Communauté urbaine, nous retrouvons 70 % de la population, c'est-à-dire 217 600 personnes. Nous voyons à l'écran une répartition territoriale des quatre MRC et de la Communauté urbaine avec leur population respective.

525

530 Nous avons un ensemble de rivières au niveau de la région, dont les principales apparaissent à l'écran, c'est-à-dire la rivière des Outaouais, de Gatineau, du Lièvre, Coulonge, Dumoine et la Petite-Nation. Et nous pouvons voir les débits moyens de chacune de ces rivières. Ce débit-là est calculé sur une moyenne d'observation de plusieurs années, c'est-à-dire vingt-deux ans. Et comme on peut le voir, la rivière des Outaouais comme telle représente un débit de 1 962 mètres cubes/seconde, alors ce qui en fait un effluent important du fleuve Saint-Laurent.

535 Nous avons également des plans d'eau qui sont de grande importance. Alors, comme on peut le voir, il y a des plans d'eau comme les réservoirs Cabonga et Baskatong, le réservoir Poisson Blanc. Au Poisson Blanc, les activités qui y sont pratiquées sont la pêche, mais c'est également un réservoir. Et pour l'ensemble des autres plans d'eau, évidemment on y retrouve une villégiature importante.

540 On peut voir aussi à l'écran que pour les réservoirs Cabonga, Baskatong et Poisson Blanc et Trente-et-un Milles, les superficies indiquées là sont pour des superficies qui couvrent deux régions administratives. Dans certains plans d'eau, comme par exemple le Poisson Blanc ou encore le Baskatong, nous partageons avec la région des Laurentides, et le Cabonga avec la région de l'Abitibi.

545

550 Également, nous avons un certain nombre de barrages. Comme vous pouvez le constater, 212 barrages ont été répertoriés au niveau de la région. Et ce qui est également intéressant de noter, c'est que 20 % des barrages servent à des productions d'hydroélectricité et aussi il est important de souligner que tout près de la moitié des barrages, c'est-à-dire 122 sur 212, sont de propriété privée.

555 Il est important de souligner aussi une particularité pour la région de l'Outaouais car, en 1983, une convention a été établie afin de créer un comité, ce qu'on appelle le Comité de régularisation du bassin de la rivière des Outaouais. Et cette commission-là a pour mandat de gérer le niveau des eaux, principalement de la rivière des Outaouais, mais il y a des barrages qui sont installés notamment sur la rivière du Lièvre et un peu dans la région plus au nord. Cette Commission de régularisation là a été rendue nécessaire pour prévenir des inondations, principalement dans la grande région de Montréal. Et de cette façon-là, on peut contrôler plus efficacement les fluctuations des eaux, notamment au printemps et aussi à l'automne.

560 Alors, ce qu'on voit à l'écran, en fait, c'est pour mesurer le portrait qualitatif de l'eau de surface, le ministère de l'Environnement se sert de neuf indicateurs conventionnels. Je m'évite de vous les énumérer, on peut les retrouver à la page 6 du document du portrait régional. Et on voit à l'écran aussi les différents points d'échantillonnage qui sont localisés sur l'ensemble du territoire de la région.

570 Il y a des problématiques particulières que l'on retrouve dans la région. Évidemment, au niveau de la rivière des Outaouais, la qualité bactériologique de l'eau est affectée notamment par les rejets municipaux. Il y a encore des rejets municipaux qui sont sans traitement et aussi des rejets qui ne subissent pas le traitement de désinfection. Il y a aussi une étude qui a été faite, il y a quelques années, et qui indique un niveau d'acidification de certains lacs. On a fait un échantillonnage de 178 lacs au niveau de la région.

575 La villégiature, comme on le sait, dans la région de l'Outaouais prend une place très importante. Et on a une région urbaine très peuplée. On pourrait dire qu'on pourrait profiter d'une région où il y a beaucoup de possibilités de loisirs, notamment la pratique de la pêche et aussi des activités reliées à l'eau. Et les gens en profitent pour également posséder des chalets ou des camps de villégiature.

580 Évidemment, ce ne sont pas là les seuls points qu'il faut mentionner par rapport à une problématique reliée à la qualité de l'eau. Il faut penser aussi au niveau industriel. Il faut penser également à l'urbanisation. Et tous les facteurs de déboisement, l'utilisation des engrains, de même que la problématique aussi reliée aux fosses septiques, sont des éléments qu'il faut prendre en compte sur la qualité de l'eau.

585 Comme monsieur Latulippe le mentionnait tout à l'heure, dans l'ensemble du Québec, la qualité de l'eau souterraine est qualifiée de bonne. Cependant, il convient de souligner qu'il y a deux problèmes particuliers ou qu'on pourrait identifier de particuliers, la gestion des eaux

590 souterraines à l'ancien site d'enfouissement de déchets Cook d'Aylmer. Cependant, ce site-là est sous surveillance constante de la part de la Communauté urbaine, et un programme de surveillance est en place et les suivis se font d'une façon très rigoureuse.

595 Tout récemment, Santé Canada a identifié un problème de contamination de certains puits, on parle d'environ 17 puits d'approvisionnement d'eau des résidants de la réserve Kitigan Zibi à Maniwaki. Et Santé Canada sont à apporter les correctifs nécessaires dans ce cas.

600 Au niveau de l'approvisionnement en eau, il y a deux sources principales. Il y a l'eau de surface pour environ 70 % de la population et l'eau souterraine qui représente environ 30 %. Un fait à noter, c'est que la Communauté urbaine de l'Outaouais représente 90 %, en fait, de la population approvisionnée en eau de surface, et les MRC Les Collines et Papineau se partagent des pourcentages de 97 % et de 75 %. On compte 39 réseaux municipaux, ce qui représente environ -- c'est-à-dire que la population qui est desservie par ces réseaux municipaux-là est de 221 000 et qui représente 72 %.

605 À la projection suivante, on peut voir en détail la répartition pour chacune des MRC et de la Communauté urbaine selon l'approvisionnement soit en eau de surface ou en eau souterraine. Ces chiffres proviennent, pour votre information, de l'annexe à la page 23 du document du bilan régional.

610 Selon les types d'alimentation en eau potable, le réseau d'aqueduc, comme on le mentionnait tout à l'heure, 72 % de la population est raccordée à un réseau d'aqueduc, et 70 % de ces réseaux d'aqueduc là puissent leur eau en surface et 2.4 % au niveau des puits souterrains. On peut voir également que 27.7 % de la population possède des puits individuels.

615 La gestion de l'eau usée par réseau au niveau de la CUO et des MRC. Alors, 77 % de la population est raccordée à un réseau d'égouts. On peut voir qu'il y a 25 réseaux qui sont installés au niveau de la région. On en voit le dénombrement au niveau de la Communauté urbaine et des MRC, et ce qui veut dire que 99 % des eaux usées, au mois de décembre...

620 Alors, ce qui est important de souligner, c'est qu'il y a eu 239 millions \$ d'investis dans des programmes pour les installations pour traiter les eaux usées au niveau de la région. Et la Communauté urbaine s'est partagé l'importante somme de 197 millions \$ de ces programmes-là.

625 Au niveau des eaux usées, il faut mentionner également qu'il y a certaines problématiques qui y sont reliées, principalement dû au débordement des eaux usées, qui sont non traitées, par forte période de temps de pluie ou encore à cause des effluents de l'usine régionale du traitement des eaux usées de la CUO qui ne subissent pas de désinfection, comme on le mentionnait tout à l'heure.

Il y a également des facteurs très positifs. L'arrêt du flottage du bois sur les rivières Gatineau et du Lièvre sont des éléments importants à souligner, qui permet à la qualité de l'eau de s'améliorer. Évidemment, comme on le mentionnait tout à l'heure, c'est la mise en place de stations d'épuration des usines de la CUO et des usines de papetières notamment qui permet une mise en valeur du potentiel des rivières Gatineau et du Lièvre.

Il faut soulever aussi un facteur important que sont les piscicultures. De plus en plus, le développement de la pisciculture au Québec et en Outaouais prend une grande importance, et nous nous orientons vers des projets piscicoles majeurs pour l'élevage de truite de consommation, ce qu'on appelle de la truite de table. Alors, ces industries-là, parce qu'il faut les appeler comme ça aujourd'hui, consomment beaucoup d'eau et ont également beaucoup de rejets. Alors, tous les projets de pisciculture doivent être analysés avec rigueur et tenir compte des impacts sur le milieu.

Au niveau des industries, la région de l'Outaouais possède environ 190 établissements industriels et 87 % de ces entreprises-là ont moins de 50 employés. Le ministère de l'Environnement avait dénombré, en 1995, 25 établissements dont les eaux usées étaient susceptibles de créer directement ou indirectement un impact significatif sur l'environnement, soit en raison de leur nature ou de leur quantité.

Et comme on peut voir à l'écran, on a des industries de pâtes et papiers, des industries chimiques, transformation du métal. Et là, il faudrait tasser le chiffre «2» à «transformation du métal». Et transformation du bois, 35 entreprises, parce que l'industrie forestière, l'industrie de transformation du bois est très importante au niveau de la région. Et les industries diverses également, qui représente seulement qu'une entreprise. 100 % de ces entreprises-là, au niveau des pâtes et papiers, au niveau transformation du bois et des industries diverses, actuellement possèdent un traitement des eaux dans leur usine. Il faut mentionner que ces données-là sont en 1995.

Selon la répartition sur le lieu de rejets des eaux usées et des taux d'assainissement, 8 entreprises rejettent leurs eaux usées dans un réseau d'égouts municipal et 11 entreprises pour 91 % rejettent dans l'environnement, dans les eaux de surface, et 6 entreprises pour 67 % rejettent dans des installations septiques. Ça, c'était pour des données de 1995. En 1998, 100 % des entreprises rejettent leurs eaux usées dans des installations septiques.

Il faut souligner qu'il y a eu certains programmes, au niveau industriel, qui ont été mis en place au cours des années. On parle du Programme d'assainissement des eaux du Québec - tout à l'heure, on a parlé de plusieurs millions de dollars d'investis - le Plan d'Action Saint-Laurent, communément appelé le SLV 2000, et tout récemment le Programme de réduction des rejets industriels qui s'applique aux usines de pâtes et papiers.

Je pense qu'il convient également de souligner que le ministère de l'Environnement a signé une entente de collaboration en environnement avec l'industrie de produits chimiques

675 Sterling à Buckingham, entente qui a été signée en 1997 et qui vient d'être renouvelée encore pour une autre année, qui devrait prendre fin au 31 décembre 1999.

680 L'agriculture en Outaouais est aussi assez importante, puisqu'on y regroupe 4.4 % des fermes de l'ensemble du Québec et que les terres cultivées dans la région de l'Outaouais représentent 3.7 % de l'ensemble des terres cultivées au Québec. Nous avons dénombré 1 585 fermes et les agriculteurs ont un cheptel de 110 798 individus, dont 79 000 sont de type bovin. Alors, comme on peut voir, la particularité de la région de l'Outaouais, c'est surtout de l'élevage au niveau du bovin, contrairement à d'autres régions où la spécialité est plutôt au niveau du porc. Alors, l'élevage de boucherie représente la principale production animale et six entreprises seulement se partagent l'élevage de type porcin pour seulement que 1 519 unités.

685 Ce qui est important de soulever également, c'est la gestion des fumiers. Et la gestion des fumiers se fait sous forme solide ou encore litière avec entreposage au champ. Ça comporte évidemment certains risques. Ces risques-là sont l'écoulement vers les eaux souterraines et également par ruissellement via les eaux de surface dans les plans d'eau. Malgré tout, la région de l'Outaouais présente un bilan agroenvironnemental relativement positif.

690 Avec plusieurs plans d'eau au niveau de la région de l'Outaouais, je pense qu'il importe de souligner la présence de la faune et l'importance qu'elle prend au niveau de la région, et aussi de toutes les activités récréo-touristiques qui y sont rattachées.

695 Dans la région de l'Outaouais, on peut dénombrer 75 espèces de poissons sur 171 qu'on peut retrouver dans l'ensemble du Québec. Alors, on pourrait dire qu'on est choyés à cet égard-là. On peut même se vanter d'avoir des espèces rares ou menacées telles que l'esturgeon jaune, le chevalier des rivières et le méné laiton. La majorité des espèces de poissons recherchée est la pêche sportive du Québec. On les retrouve, on peut parler principalement du brochet, du doré ou encore de l'omble de fontaine ou du touladi.

705 La rivière des Outaouais comme telle regroupe probablement la faune la plus diversifiée et cette faune-là se retrouve en particulier à l'est de Hull, en allant vers la région de Montréal. Et ceci peut s'expliquer par un habitat qui est plus diversifié. Alors, il y a beaucoup de baies, il y a beaucoup de tributaires également, qui permet la reproduction des espèces. Alors, la faune dans la rivière des Outaouais est très abondante, très variée et aussi de bonne qualité.

710 La pêche est une activité très importante puisqu'on dénombre environ 1.2 millions de jours/pêcheurs en 1995 pour l'ensemble de la région. Et ces jours/pêcheurs là se répartissent de la façon suivante: 300 000 jours au niveau de l'espèce doré jaune, grand brochet également, 160 000 pour le touladi, 150 000 pour l'omble de fontaine et 125 000 pour l'achigan.

715 Nous avons des territoires qui sont sous contrôle d'exploitation que sont les réserves fauniques. Nous avons l'avantage d'avoir trois réserves fauniques, la réserve faunique de Plaisance, qu'on pourra parler un petit peu plus tard, la réserve faunique Papineau-Labelle et la

réserve faunique de La Vérendrye, de même que quatre ZEC et une quantité importante de pourvoiries à droit exclusif.

720 En corollaire à cette situation, le territoire libre, l'exploitation faunique est assez élevée et la pression est relativement forte au niveau de la truite mouchetée. Et dans le document, on pourra lire que - entre autres sur le réservoir Cabonga - la pression de pêche au doré est très forte. Et à moyen terme ou même à court terme, on pourrait penser que la qualité de la pêche pourrait être moindre.

725 On dénote aussi qu'il y a cinq pêcheurs commerciaux sur la rivière des Outaouais et les espèces prélevées par ces pêcheurs commerciaux là sont surtout la carpe et la barbotte.

730 Avec la diapositive que l'on voit présentement, on a voulu démontrer deux éléments, les deux premiers concernant l'habitat du poisson, les impacts sur l'habitat du poisson que sont la régularisation, la régularisation qui est mise en place par des barrages. Alors, l'offre dans les barrages, comme on a pu voir tout à l'heure au niveau Cabonga, également Poisson Blanc ou encore Baskatong, ça nous offre des possibilités importantes. Ça a permis aussi de créer des habitats fauniques propices à la reproduction des espèces.

735 Par contre, ce qu'on peut dire, c'est que ça représente un défi aussi très important au niveau de la gestion. Alors, on peut parler de gestion intégrée à ce moment-là, c'est-à-dire production d'électricité, baisse de niveaux d'eau, hausse de niveaux d'eau et toute la question de la protection au niveau aussi de l'habitat du poisson.

740 Ca a des incidences également sur les tributaires de la rivière des Outaouais. Ça peut perturber l'habitat du poisson, parce qu'on sait que le poisson va souvent se reproduire dans ces tributaires-là. Alors, comme on sait, les barrages sont principalement sur les rivières. Alors, la gestion des niveaux d'eau représente un défi encore là très important, notamment au niveau de la rivière du Lièvre et la rivière Gatineau.

745 750 Dans l'autre partie, les deux autres points, les menaces, on peut parler concernant une menace reliée à l'eutrophisation des lacs. Alors, l'eutrophisation des lacs, c'est une menace aussi pour les habitats. Et les principales, bien, elles proviennent de la villégiature, de l'agriculture, de l'exploitation forestière.

755 Encore là, c'est une gestion intégrée, puis on pourrait même ajouter une gestion à partenariat parce que nous ne sommes pas les seuls intervenants. Alors, quand on considère les points que je viens de mentionner, notre partenariat se situe avec les municipalités, se situe également avec les autres ministères qui sont les acteurs importants à ce niveau-là. Et aussi, on l'a mentionné tout à l'heure, la question de l'aquiculture. Alors, ce ne sera pas des choses qui sont acquises, il va falloir continuer à développer de l'expertise et être vigilants à ce niveau-là.

760 Alors, l'eau, c'est une composante majeure dans l'offre récréo-touristique. On l'a bien senti au niveau de la pratique de la pêche. Mais au niveau de la région de l'Outaouais, ce n'est pas seulement que la pêche, aussi il y a de la baignade, il y a de la voile, il y a du nautisme, il y a de la descente en eaux vives. Il y a toutes sortes d'activités qui sont reliées à l'eau au niveau de la région de l'Outaouais.

765 Et il faut également souligner que la rivière des Outaouais, en plus d'être un effluent important du fleuve Saint-Laurent, c'est le second corridor nautique d'importance au Québec, après le fleuve Saint-Laurent. Et les gens pourront mentionner le corridor qui va jusqu'à Kingston et qui revient par Montréal, etc.

770 Alors, les rivières Gatineau et du Lièvre, avec l'arrêt du flottage du bois, on peut dire qu'il y a une certaine renaissance de ces deux rivières-là. Il y a eu une appropriation par les gens du milieu également, on pourra le voir un peu plus tard. Et il y a aussi les activités de mise en valeur qui commencent à se développer de plus en plus sur ces deux bassins-là.

775 Au niveau des initiatives locales, actuellement, on a dénombré deux projets, un sur la rivière Gatineau, qui est mené de l'avant par la Commission de la Capitale Nationale, qui consiste à la poursuite des travaux de stabilisation des berges. Alors, actuellement, on est à l'étape de l'étude d'impact. Et un projet également par Hydro-Québec à la centrale Mercier-Bitobi, qui est au barrage Mercier au réservoir Baskatong. Je pense que les études d'impact sont en cours depuis 1994, mais on n'a pas d'indication de développement à court terme à ce niveau-là.

785 Alors, on a mentionné tout à l'heure qu'il y avait de plus en plus une prise en charge par le milieu. Alors, à titre indicatif, on peut souligner que le Conseil régional de développement de l'Outaouais s'est préoccupé au niveau de la rivière des Outaouais, et avec les MRC et différents comités, ils ont mis de l'avant l'année dernière un colloque sur l'Outaouais fluvial. Et il y a un comité de préservation de la rivière des Outaouais qui a été mis en place.

790 Au niveau des rivières Gatineau et du Lièvre, la MRC Les Collines a formé un groupe de travail et a commencé également à réfléchir et à proposer des pistes de développement. La Société d'exploitation et d'aménagement de la rivière Gatineau, tout nouvellement créée sous l'initiative de la MRC de la Vallée de la Gatineau, a aussi commencé à réfléchir sur les projets de développement, mise en valeur et l'utilisation à des fins récréo-touristiques et l'appropriation par les gens du milieu.

795 Alors, monsieur le président, voilà ce qui termine brièvement la présentation du profil régional de l'eau pour l'Outaouais.

800 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Lévesque. Alors, donc, j'invite les gens qui veulent poser des questions à s'inscrire auprès de notre secrétariat à l'arrière. Le temps que des inscriptions se fassent et qu'on m'apporte les premières listes, on peut vous poser une première question tout simple, monsieur Latulippe ou monsieur Lévesque.

En page 12 de votre document, vous parlez des piscicultures dans l'Outaouais et vous donnez un chiffre de grandeur d'une production de 250 tonnes de truites, qui demande un apport d'eau de 534 mètres cubes à l'heure. C'est bien ça la donnée? Le document est bien correct?

M. PIERRE LÉVESQUE :

Oui, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Je voudrais savoir du ministère de l'Agriculture, est-ce que vos données corroborent ça? Parce qu'il me semble que j'ai eu d'autres chiffres à d'autres moments dans l'audience. Une tonne de truites, la production d'une tonne de truites, quel est le volume d'eau qui est impliqué dans la production d'une tonne de truites?

M. RAYMOND BERNIER :

Je n'ai pas la réponse avec moi, mais je vais m'informer, puis on va vous la rapporter.

LE PRÉSIDENT :

Mais à votre connaissance, est-ce que c'est une chose constante? Est-ce que ça varie d'une région à l'autre ou si c'est un chiffre plutôt constant? On nous a expliqué que, par exemple, normalement les piscicultures sont nourries par un apport d'eau souterraine. On nous a expliqué qu'à cause des problèmes de température, il en fallait l'été pour refroidir l'eau et l'hiver pour la réchauffer.

M. RAYMOND BERNIER :

Je penserais que ce serait une constante, oui, d'une région à l'autre. Je ne pense pas que ça varie.

LE PRÉSIDENT :

Il n'y a pas de variance d'une région à l'autre?

M. RAYMOND BERNIER :

845 Bien, à part le climat qui peut influencer un peu, il peut y avoir des régions plus froides ou un peu plus chaudes, mais d'une façon générale, je penserais que le volume serait similaire.

LE PRÉSIDENT :

850 Monsieur Genest.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Sur le même thème, le document Portrait régional mentionne que:

855 «La MRC de la Vallée de la Gatineau impose une limite de prélèvement des eaux souterraines à un maximum quotidien de 500 mètres cubes pour les usines d'embouteillage d'eau et les piscicultures commerciales.»

860 Est-ce que cette limite sera respectée par les autorisations du ministère de l'Environnement et est-ce que ce sera encouragé de procéder de cette façon-là? C'est à la page 10, troisième paragraphe.

M. PIERRE LÉVESQUE :

865 Monsieur Dubuc va répondre à cette question, monsieur Genest.

M. DANIEL DUBUC :

870 Qu'est-ce qu'il faut comprendre, c'est que les projets qui sont présentés au ministère de l'Environnement, au niveau piscicole, sont autorisés en vertu de l'article 22 de la loi. Un préalable à l'autorisation, c'est d'obtenir une attestation de conformité municipale. Ça va de soi que si une municipalité a adopté une réglementation, le projet passe à la municipalité avant de se rendre chez nous.

875 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Mais là, il s'agit de la MRC.

M. DANIEL DUBUC :

880 Ça va de soi que si la Municipalité a un règlement, on va y donner suite.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

885 Mais l'avis de non-contrevérence est donné par la Municipalité?

890 **M. DANIEL DUBUC :**

Oui.

895 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Mais dans ce cas-ci, il s'agit d'une limite imposée par la MRC. Est-ce que la MRC a l'autorité d'imposer cette limite?

900 **M. DANIEL DUBUC :**

Lorsqu'une MRC adopte une nouvelle réglementation au niveau du schéma d'aménagement, lorsque c'est passé, les municipalités doivent changer leur règlement de zonage ou leur réglementation pour être concordants avec les schémas d'aménagement ou les réglementations de la MRC. Là, ça va de soi. Il y a peut-être un laps de temps entre les deux, mais c'est sûr que les deux concordent.

905 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Et est-ce que le cas échéant, l'autorisation qui serait donnée par le Ministère serait dans le sens de respecter cette limite?

910 **M. DANIEL DUBUC :**

Ça va de soi.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

915 Oui? Alors, c'est intéressant ça comme perspective.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

920 Je vais apporter une petite nuance, que je me doute que monsieur Genest connaît déjà. C'est évident que le Ministère n'est pas lié par un schéma d'aménagement. Il peut y avoir une concordance et une entente pro forma pour suivre des paramètres communs, mais on n'a pas à suivre légalement ce qui est prescrit dans un schéma d'aménagement au niveau des prélèvements, et de laisser établir une limite juridique par la MRC. Ça, c'est sûr et certain. Pris dans cette optique-là, ça voudrait dire que la MRC décide en lieu et place du Ministère, que le 925 Ministère abdique sa juridiction, mais ça n'exclut pas une possibilité d'avoir une entente et un lien à cet effet-là.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

930 D'accord. Sur les piscicultures, monsieur Lévesque mentionnait qu'il y avait des gros projets dans la région. Est-ce que vous avez de l'information? Peut-être le ministère de l'Agriculture ou vous-même, monsieur Lévesque. Vous parlez de gros projets piscicoles dans la région, projets industriels piscicoles.

935 **M. PIERRE LÉVESQUE :**

940 Oui. Ce qu'on voulait faire ressortir dans l'exposé, c'est qu'il y a déjà une pisciculture qui est en place, qui produit 250 tonnes. Et nous avons une demande actuellement sur la table pour une autre pisciculture de 300 tonnes. Alors, ça contraste beaucoup avec des piscicultures qui, autrefois, étaient plutôt de l'envergure de 10 tonnes, puis qui étaient des piscicultures pour des fins d'ensemencement ou l'élevage pour des fins d'ensemencement.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

945 Vous avez mentionné aquiculture. Est-ce que c'est la même chose pisciculture, aquiculture? On voit aussi aquaculture. Pour mon information personnelle, est-ce que c'est des synonymes, ça?

950 **M. PIERRE LÉVESQUE :**

 Je pense que je laisserais peut-être les gens du MAPAQ nous expliquer un peu la différence entre les deux, si c'était possible.

955 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Entre les trois parce qu'on voit aquaculture, aquiculture et pisciculture.

960 **M. RAYMOND BERNIER :**

Pour moi, c'est la même chose. Mais peut-être pour des spécialistes, il y a des différences. Moi, je vais poser la question aux spécialistes de l'aquaculture ou de la pisciculture au Ministère, puis on va revenir avec une réponse.

965 **LE PRÉSIDENT :**

Je voudrais savoir, quant à être sur les piscicultures, un projet de pisciculture de l'ordre de 300 tonnes - donc on parle de quelque chose qui est maintenant industriel, ce n'est pas la pisciculture de 10 tonnes - est-ce que c'est des activités subventionnées par le ministère de l'Agriculture? Est-ce qu'un promoteur qui veut développer une pisciculture de cet ordre-là, est-ce qu'il y a un plan de subvention de la part du Ministère?

970 **M. RAYMOND BERNIER :**

Ça pourrait l'être. Je ne peux pas dire qu'il y a une subvention spéciale pour ça, mais ça pourrait l'être, oui.

975 **LE PRÉSIDENT :**

Comment ça peut l'être?

980 **M. RAYMOND BERNIER :**

Bien, en autant qu'il respecte les règles de pratique. Il faut qu'il nous présente un plan d'affaires et dépendamment des conditions qu'il nous propose, puis aussi en autant qu'il respecte... qu'il ait un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement, ça pourrait être admissible.

985 **LE PRÉSIDENT :**

990 Et à ce moment-là, vous subventionnez quoi? Vous subventionnez l'équipement?

995 **M. RAYMOND BERNIER :**

Je n'ai aucune idée parce que je n'ai jamais traité de ces dossiers-là. Je n'ai aucune idée.

LE PRÉSIDENT :

1000 On va vérifier auprès du ministère de l'Environnement, ils le savent peut-être. Si vous gérez un permis, quand vous avez un permis chez vous de déposé, à votre connaissance, est-ce que ces gens-là s'inscrivent dans un programme de subvention du gouvernement?

M. PIERRE LÉVESQUE :

1005 Sur l'expérience que nous avons eue dans un projet de pisciculture, effectivement, le ministère de l'Agriculture, Pêches et Alimentation a des programmes pour supporter le développement de nouvelles entreprises. Alors, je n'ai pas les modalités. J'ai bien quelques informations, mais j'aurais peur d'induire en erreur les membres de la Commission. Alors, je pense que ce serait préférable que les gens du MAPAQ puissent nous donner l'heure juste à ce niveau-là. Mais effectivement, dans le cas qui nous concerne, qu'on a déjà analysé, il y avait des programmes d'aide et le pisciculteur a bénéficié d'aide gouvernementale.

LE PRÉSIDENT :

1015 Alors, vous vérifiez ça, s'il vous plaît, me donner une réponse plus précise là-dessus?

M. RAYMOND BERNIER :

1020 Oui, je vais demander aux personnes qui s'occupent de la pisciculture de répondre à ces questions.

LE PRÉSIDENT :

1025 S'il vous plaît, oui.

Mme GISELLE GALICHAN, commissaire :

1030 Monsieur le président, en même temps, pourriez-vous vérifier comment le ministère de l'Agriculture a pu en arriver à pouvoir affirmer qu'il y a ici une zone à fort potentiel de développement de l'aquiculture et, bien sûr, des piscicultures?

1035 Est-ce que quand vous avez écrit ça ou fait ce rapport-là, vous avez avant tenu compte soit des municipalités qui puisent l'eau potable de leurs résidants dans la nappe souterraine? Est-ce que vous avez tenu compte de l'ensemble des citoyens qui ont aussi des puits individuels et de tous ceux qui vont chercher leur eau potable dans les eaux souterraines? Est-ce que pour arriver à dire tout cela, qu'il y a une abondance probable des eaux souterraines pouvant soutenir la présence de plusieurs pisciculteurs, vous avez d'abord évalué ça?

1040 **M. RAYMOND BERNIER :**

Comme je disais tantôt, les projets normalement sont soumis au ministère de l'Environnement. Il y a eu une étude qui a été faite par le ministère de l'Agriculture concernant la capacité de l'aquifère de fournir de l'eau souterraine pour produire de la pisciculture. On a une étude qui a été faite dans ce sens-là au début des années 90.

1045 **LE PRÉSIDENT :**

Pouvez-vous me déposer cette étude-là, s'il vous plaît?

1050 **M. RAYMOND BERNIER :**

Oui, je pourrais en trouver une copie, oui.

1055 **LE PRÉSIDENT :**

Certainement; vous allez la trouver, c'est certain.

Alors, j'invite monsieur Jacques Demers, s'il vous plaît.

1060 Juste par incidence, monsieur Latulippe, le temps que monsieur Demers s'en vienne, ma question sur la quantité d'eau sur une pisciculture, c'est que, ailleurs dans l'audience, on a parlé de 30 000 par jour plutôt que 12 000. 500 mètres cubes à l'heure, ça donne 12 000 par jour et ailleurs, on a parlé de 30 000 par jour, donc du double pour la même quantité.

1065 **M. PIERRE LÉVESQUE :**

Nous allons valider ces informations-là.

1070 **LE PRÉSIDENT :**

Si vous pouvez valider les chiffres, s'il vous plaît, c'est assez important.

Bonjour, monsieur Demers.

1075 **M. JACQUES DEMERS :**

Bonjour, tout le monde! Je dois dire, je suis un citoyen de la région, je demeurais en ville jusqu'à trois, quatre ans passés. Je suivais les dossiers assez de près à ce moment-là. Mais là, disons que j'ai été détourné d'attention plus dans le secteur de la forêt ces dernières

1080 années. Mais il m'a semblé que la question... je me demandais voir si la question du chlore n'était pas envisagée d'être éliminée dans le traitement des eaux au Québec.

1085 Il semble qu'il y a de la recherche qui se fait que le chlore, un coup rendu dans le réseau de distribution, forme une réaction chimique avec la matière en suspension et puis ça forme un organochloré. Monsieur Gangur pourrait peut-être bien me...

LE PRÉSIDENT :

1090 Vous vous adressez à moi. J'irai chercher les réponses tantôt.

M. JACQUES DEMERS :

1095 Ce n'est pas envisagé ça au Québec encore d'éliminer le chlore, à moyen ou à long terme, comme outil de traitement des eaux?

LE PRÉSIDENT :

Alors, le ministère des Affaires municipales?

1100 **M. YVAN DUMONT :**

Concernant l'impact du chlore sur le milieu aquatique, je pense que je laisserais plutôt le ministère de l'Environnement répondre.

1105 **M. JACQUES DEMERS :**

Non, non, c'est pas sur le milieu aquatique, c'est sur votre verre d'eau que je parle.

LE PRÉSIDENT :

1110 C'est la production de trihalométhanes.

M. JACQUES DEMERS :

1115 Trihalométhanes.

M. YVAN DUMONT :

Encore là, sur la qualité...

1120

1125 **LE PRÉSIDENT :**

Sur la qualité, on ira voir au ministère de la Santé. Mais ce qu'il veut savoir, est-ce qu'on prévoit cesser d'utiliser le chlore dans le traitement de l'eau potable?

1130 **M. YVAN DUMONT :**

Pas à ma connaissance. Le chlore est encore utilisé et il n'y a pas de directive à l'effet ou d'indication à l'effet, en tout cas à ma connaissance, d'éliminer le chlore du traitement de l'eau potable.

1135 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que le chlore est utilisé dans toutes les usines de traitement de l'eau au Québec?

1140 **M. YVAN DUMONT :**

Le chlore est utilisé quand l'eau est en contact avec l'air ambiant. Donc, dès qu'il y a une possibilité de contamination, le chlore est utilisé.

1145 **LE PRÉSIDENT :**

Et c'est la seule technologie utilisée? Est-ce qu'il y en a d'autres qui remplacent le chlore?

1150 **M. YVAN DUMONT :**

Il peut y avoir des techniques, comme l'ozonation, qui peuvent amener aussi une certaine désinfection, mais le chlore est souvent utilisé pour garder un effet désinfectant dans le réseau de distribution.

1155 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Maintenant, on va aller voir l'effet santé des THM. Le représentant de la santé, s'il vous plaît.

1160 **Mme HÉLÈNE DUPONT :**

Oui, monsieur Beauchamp.

LE PRÉSIDENT :

Bonjour!

1165 **Mme HÉLÈNE DUPONT :**

Bonjour!

LE PRÉSIDENT :

1170

Monsieur s'inquiète des effets possibles de la présence du chlore et de ses dérivés dans l'eau potable et des risques que ça représente pour la santé, notamment les trihalométhanes.

Mme HÉLÈNE DUPONT :

1175

Alors, les trihalométhanes, comme monsieur Demers le disait, sont produits lors du contact du chlore avec de la matière en suspension, de la matière organique. On a noté qu'ils étaient peut-être plus abondants quand l'eau potable, l'eau était seulement que chlorée et non pas filtrée. Et ça, le fait que l'eau ne soit pas filtrée fait qu'il y a plus de matière qui peut rester dans l'eau. Et à ce moment-là, quand le chlore rentre en contact avec cette matière-là, il va se décomposer et produire des trihalométhanes.

1185

Les trihalométhanes, en tout cas, il y a des études qui ont démontré qu'ils avaient des effets qui pouvaient à long terme causer des cancers au niveau de la vessie et de l'intestin. Là, en tout cas pour la région, je ne pense pas qu'il y ait des excès de ce genre de cancer là.

LE PRÉSIDENT :

1190

Mais est-ce que, par exemple, le Département de la santé entrevoit, dans les révisions de normes qui sont en cours actuellement au Québec, au Canada, etc., est-ce qu'il y a des normes nouvelles qui se voudraient plus sévères, qui verront à contrôler la présence de trihalométhanes dans l'eau potable?

Mme HÉLÈNE DUPONT :

1195

Oui. Je sais qu'au niveau du ministère de la Santé, on est en train d'étudier ces normes-là en question et on devrait donner un avis, mais je ne pourrais pas vous dire où en sont rendues les démarches.

1200 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Monsieur Dumont, est-ce que vous savez si des municipalités ont éliminé le chlore au Québec?

1205 **M. YVAN DUMONT :**

Si les municipalités ont éliminé le chlore?

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1210

Est-ce qu'il existe des municipalités, au Québec, qui n'utilisent plus le chlore dans leur procédé de traitement de l'eau potable?

1215

Il faudrait que je vérifie. Comme je vous ai dit, souvent le chlore va être utilisé même quand il y a d'autres procédés de désinfection pour garder un effet désinfectant dans le réseau de distribution. Et la technique, quand on veut éviter la formation de sous-produits du chlore, c'est plutôt de filtrer l'eau pour éliminer la matière organique et donc éviter par le fait même la formation de ces sous-produits-là, toujours en utilisant le chlore.

1220 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Mais est-ce que l'ozonation est une solution de rechange efficace?

1225

M. YVAN DUMONT :

1230

Je vais devoir vérifier, comme je vous dis, parce qu'il y a une désinfection au traitement comme tel à la prise d'eau et, par la suite, il faut assurer aussi une désinfection dans le réseau comme tel quand il y a un contact avec l'air ambiant, donc quand il y a un réservoir à ciel ouvert, des choses comme ça. Mais je pourrais voir si, dans certains cas, l'ozonation seule n'est pas utilisée comme moyen de désinfection. Ce n'est pas évident, il faudrait que je vérifie.

1235 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

D'accord. Et est-ce que vous avez des informations sur d'autres provinces ou d'autres pays qui auraient une norme ou un règlement sur le chlore?

1240 **M. YVAN DUMONT :**

Non, je n'ai pas d'information sur ce sujet-là.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1245 Monsieur le commissaire, on va vérifier cet élément-là parce que je note - sans vous rentrer dans le détail technique, qui n'est pas de ma compétence - des éléments dans la modification qui va être apportée au règlement sur l'eau potable, notamment une question de désinfection obligatoire. Alors, on va prendre des précisions supplémentaires, mais possiblement qu'on a basé ces éléments-là, pour le nouveau projet de règlement sur l'eau potable, sur peut-être d'autres études faites par d'autres pays. Mais on va vérifier cet aspect-là.
1250

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1255 Et Environnement Canada, dans les «guidelines», les lignes directrices sur l'eau potable, est-ce que cette question-là est prise en considération?

M. ALBIN TREMBLAY :

1260 Environnement Canada n'a pas de normes sur l'eau potable. C'est Santé Canada.

LE PRÉSIDENT :

Vous avez raison.

1265 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Je confonds Santé Canada et Environnement Canada, excusez-moi.

LE PRÉSIDENT :

1270 Juste une chose que je voudrais vérifier, monsieur Dumont. Quand on parle des trihalométhanes, on en parle souvent d'une chose qui est dans l'eau brute. Et si elle est dans l'eau brute, est-ce qu'elle est capable d'être éliminée au niveau de la filtration de l'eau et du traitement de l'eau avant qu'elle soit réintégrée dans l'aqueduc?

1275 **M. YVAN DUMONT :**

1280 C'est-à-dire que le trihalométhane est un composé du chlore en association avec la matière organique. Donc, il faut qu'il y ait contact du chlore avec la matière organique. Et justement, quand on sait qu'on a une présence de matière organique dans l'eau brute, on va filtrer cette eau-là avant de la chlorer pour éviter la formation de ces sous-produits-là. Donc, évidemment, pour qu'on retrouve du trihalométhane, il faut qu'il y ait eu un contact avec le chlore.

1285 **LE PRÉSIDENT :**

Il faudrait qu'il y en ait déjà dans le chlore préalablement pour que vous en trouviez là.

1290 **M. YVAN DUMONT :**

Il faudrait, oui, qu'il y ait une chloration préalable à la filtration. Ça peut arriver dans certains cas où il y a une préchloration de l'eau potable avant la filtration.

1295 **LE PRÉSIDENT :**

C'est parce que la question qui est souvent débattue là-dessus, c'est la question inverse.

Par exemple, on disait à propos de l'usine de la CUO: l'usine de la CUO ne purifie pas son effluent à la rivière, ne le décontamine pas. Il me semble que c'est le mot qui est employé. Et quelle serait la bonne technologie pour le décontaminer? Est-ce que ce serait du chlore? Et si c'est du chlore, est-ce que là, on n'est pas en train de s'enfermer dans un processus sans fin.

1300 **M. YVAN DUMONT :**

Effectivement, mais je veux dire, là on parlait de l'eau potable. Là, ce que vous mentionnez, c'est les eaux usées et pour les eaux usées, effectivement, la chloration est un procédé qui n'est plus considéré actuellement. Suite à la directive du ministère de l'Environnement, on utilise une autre technologie. Celle qui est utilisée actuellement, c'est les rayons ultraviolets, donc un procédé...

1310 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, une municipalité qui veut épurer son rejet, le décontaminer...

1315 **M. YVAN DUMONT :**

Le désinfecter.

LE PRÉSIDENT :

1320 ... on n'utilise plus le chlore maintenant.

M. YVAN DUMONT :

1325 Non, justement pour la raison que vous avez mentionnée, pour éviter la formation de sous-produits du chlore.

LE PRÉSIDENT :

1330 Et monsieur Latulippe, est-ce que je comprends bien, dans le nouveau règlement, dans les normes qu'il y aurait, un aqueduc serait obligé de chlorer par mesure de prudence.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1335 Il y a dans le nouveau projet de règlement une désinfection obligatoire. Maintenant ce que je vais vérifier, c'est la problématique face au chlore par rapport à cette désinfection obligatoire.

LE PRÉSIDENT :

1340 Est-ce que cette désinfection-là se fait avec du chlore ou avec autre chose.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1345 C'est ça, c'est ce que je veux vérifier.

LE PRÉSIDENT :

 Monsieur Genest.

1350 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

 Du point de vue de l'Organisation mondiale de la santé, est-ce que vous savez s'il y a des orientations sur les trihalométhanes ou des référentiels?

1355 **Mme HÉLÈNE DUPONT :**

 Je vais être obligée de consulter un livre parce que...

LE PRÉSIDENT :

1360 On pourra y revenir, madame. C'est une question qu'on va garder en suspens et on y reviendra.

1365 Ça va, monsieur Demers, à ce premier niveau de questionnement?

M. JACQUES DEMERS :

Oui. J'imagine qu'on va avoir l'occasion d'y revenir d'ici à la fin des audiences.

1370 **LE PRÉSIDENT :**

Il y a déjà eu des échanges antérieurement.

M. JACQUES DEMERS :

1375 Dans les autres régions?

LE PRÉSIDENT :

1380 Oui, dans d'autres régions, il y a déjà eu un début d'échange là-dessus, oui.

M. JACQUES DEMERS :

1385 Parce que j'ai l'impression, moi... je vous mets au défi de boire cette eau-là qu'il y a sur les tables ici ce soir sans avoir de glace dedans, à la température de la pièce. Vous me direz quel goût que ça a.

LE PRÉSIDENT :

1390 Oui, mais est-ce qu'il y a une relation entre le goût et les trihalométhanes et les risques pour la santé?

M. JACQUES DEMERS :

1395 Pas nécessairement. Moi, je pense plutôt qu'il y a encore un goût de chlore quand elle est à la température de la pièce, c'est-à-dire donc qu'on utilise, qu'on est obligé d'utiliser beaucoup le chlore. Autrement dit, si on peut éliminer ou purifier l'eau avant de la contaminer, autrement dit éviter de la contaminer, on n'aura pas besoin de la chlorer autant. Puis je pensais, moi, que le processus d'ozone était suffisant pour purifier l'eau, mais il semble que ce n'est pas assez encore. On dépend du chlore. C'est ça que je comprends.

LE PRÉSIDENT :

1405 C'est qu'il semble bien que le chlore a deux fonctions, une fonction au niveau du premier traitement de l'eau avant qu'il rentre dans l'aqueduc, mais aussi une autre fonction de protection continue, le temps qu'il circule dans l'aqueduc.

M. JACQUES DEMERS :

1410 De distribution.

LE PRÉSIDENT :

1415 Quand on parle d'aqueduc, on parle parfois de choses qui sont très longues, qui ont des kilomètres de longs.

M. JACQUES DEMERS :

1420 Plusieurs kilomètres.

LE PRÉSIDENT :

1425 Si je comprends bien, il y a une espèce de chloration préventive ou une mesure de décontamination du réseau lui-même. Mais on va vérifier maintenant si le chlore lui-même, et non pas du trihalométhane, mais la présence du chlore dans l'eau, si je bois une eau qui a encore un petit goût de chlore -- monsieur ne la trouve pas bonne, moi, je la trouve pas pire, mais ça c'est une question de ...

M. JACQUES DEMERS :

1430 À la température de la pièce.

LE PRÉSIDENT :

1435 Mais est-ce que la présence d'une certaine quantité de chlore dans l'eau est en elle-même quelque chose de dangereux pour la santé?

Mme HÉLÈNE DUPONT :

1440 Bon, là, je ne pense pas que le goût du chlore comme ça soit dangereux pour la santé. Ce qui est important de savoir avec le chlore, c'est que c'est probablement le meilleur désinfectant qu'on a à l'heure actuelle. Alors, c'est important pour éliminer toutes les bactéries et les microbes qui sont dans l'eau, et ça évite probablement beaucoup de problèmes de gastro-entérites, qui autrement, on aurait beaucoup de cas ici ou ailleurs dans la province.

1445 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

1450 **M. JACQUES DEMERS :**

C'est le moindre mal, je comprends.

1455 Là, mon autre question porterait sur une affaire plus provinciale. J'ai sursauté quand j'ai entendu monsieur Bouchard, suite à la fin du moratoire sur les permis d'exploitation d'eau potable, en même temps que le fédéral, lui se prononçait sur un moratoire. Monsieur Bouchard, quand il dit que c'est de juridiction provinciale, ça m'a fait sursauter, j'ai plutôt tendance à dire nationale. Vous comprendrez qu'ici, dans la région de l'Outaouais, ça nous fait sursauter un peu.

1460 Et puis moi, ce n'est pas parce que je suis fonctionnaire fédéral, je dois préciser, mais surtout ici la rivière Outaouais qui divise l'Ontario et le Québec, moi, je suis souvent préoccupé par ce qu'il y a dans la rivière Outaouais. Si je comprends bien, on a encore des usines nucléaires, des centrales nucléaires sur le côté ontarien, le long de la rivière Outaouais. Et v'là quelques années, j'avais entendu dire qu'il y avait eu des déversements accidentels, sporadiques, d'eaux lourdes dans la rivière Outaouais. Et puis nous autres, on puise notre eau là - ici, la CUO surtout - dans la rivière Outaouais. Là, on n'en entend pas toujours parler quand il y a des déversements accidentels sur le côté ontarien.

1470 Mais moi, je me demande, s'il y a quelque chose qui n'a pas de juridiction, c'est bien l'eau et puis j'espère que le provincial va collaborer avec le fédéral pour gérer les eaux, puis le fédéral avec l'international pour gérer les eaux de la planète. J'espère qu'on ne fera pas de petite politicaillerie avec ça. Est-ce qu'il y a moyen d'envoyer le message au plus haut possible, à monsieur Bouchard, de dire qu'il faut collaborer?

1475 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, écoutez, ça m'apparaît plus un commentaire.

1480 **M. JACQUES DEMERS :**

Non, mais j'aimerais qu'on vérifie voir s'il y a encore bel et bien, je pense qu'il y a encore bel et bien des centrales nucléaires le long de la rivière Outaouais et puis de vérifier voir quand est-ce qu'il y a eu le dernier déversement accidentel ou quoi que ce soit.

1485 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, on va vérifier ça au niveau de la connaissance. La connaissance que vous avez de l'Outaouais, est-ce qu'il y a des traces de contamination nucléaire dans l'eau de l'Outaouais?

1490

1495 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

 Je m'excuse, monsieur le président. Comme vous avez adressé la question régionale, j'étais...

1500 **LE PRÉSIDENT :**

 Vous étiez en train de chercher les juridictions fédérale et provinciale.

1505 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

 Oui.

1510 **LE PRÉSIDENT :**

 Mais la question de monsieur, je l'ai prise plus comme un commentaire. Encore que si vous voulez y répondre de part et d'autre, votre présence montre bien qu'il y a déjà une forme de collaboration, mais il la posait d'une manière plus précise d'une pollution venant éventuellement de l'Ontario: est-ce qu'il y a des traces de contamination nucléaire dans l'eau de l'Outaouais?

 On sait que dans le rapport régional, vous faites une petite allusion d'uranium dans les puits, dans la région de Kitigan Zibi près de Maniwaki. Mais là, monsieur parlait plus proche de la région.

1515 **M. JACQUES DEMERS :**

 La rivière Outaouais.

1520 **LE PRÉSIDENT :**

 Je vous demande, suite à la présence d'industries nucléaires, de centrales nucléaires sur l'Outaouais plus en amont, est-ce qu'il y a des traces de déversement dans l'Outaouais.

1525 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

 Je vais demander à monsieur Sylvain Primeau de donner des commentaires.

1530 **M. SYLVAIN PRIMEAU :**

Bonsoir, monsieur le président! À ma connaissance, nous n'avons fait aucune mesure concernant les radionucléides dans la rivière des Outaouais. Je n'ai jamais vu de notre côté des mesures de ce côté-là.

1535 **LE PRÉSIDENT :**

C'est-à-dire, vous n'avez pas fait de mesures ou ayant fait des mesures, vous n'en avez pas trouvé?

1540 **M. SYLVAIN PRIMEAU :**

On n'a fait aucune mesure dans la rivière des Outaouais, à ma connaissance. À la Direction pour laquelle je travaille quand même depuis assez longtemps, je n'ai jamais vu de résultats de radionucléide faite de notre part dans la rivière des Outaouais. On n'a jamais fait de mesures, on n'a jamais fait de prélèvements dans ce sens-là.

1545 **LE PRÉSIDENT :**

Vous ne les avez pas cherchés.

1550 **M. SYLVAIN PRIMEAU :**

Pas encore. On n'est pas encore rendus là.

1555 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

Monsieur Genest.

1560 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Monsieur Latulippe, la Commission mixte internationale, dans son document sur le XXI^e siècle, mentionne la problématique des centrales nucléaires le long des Grands Lacs qui seront bientôt démantelées et émettait des craintes pour tout ce bassin-là, y compris pour le Saint-Laurent, compte tenu de la façon et des méthodes qui pourraient être utilisées pour démanteler ces centrales nucléaires là. Est-ce que cette problématique-là est prise en compte au Québec?

1570 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Je vais prendre les informations sur ça, parce que c'est une question vraiment ciblée.
Je pense que mes collègues de la région n'ont pas non plus l'information, mais on va vous revenir demain là-dessus.

1575 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'on peut confirmer au niveau d'Environnement Canada?

1580 **M. ALBIN TREMBLAY :**

Vous voulez qu'on confirme quoi exactement, s'il vous plaît?

1585 **LE PRÉSIDENT :**

On parlait d'une étude fédérale demandant...

1590 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Bien, c'est la Commission mixte internationale, ce n'est pas le ministère de l'Environnement comme tel. Alors, c'est difficile de faire confirmer par le ministère de l'Environnement.

1595 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va?

1600 **M. JACQUES DEMERS :**

C'est bien.

1605 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Alors, je décrète une pause santé de dix minutes et on se retrouve avec une série d'interventions de gens qui viennent de Lochaber.

1610 (SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

1615 **LE PRÉSIDENT :**

Quand j'ai fait la présentation tantôt, j'ai omis de présenter les personnes du BAPE et de soutien dans l'assemblée. Alors, à la table d'à côté, vous voyez les deux analystes, monsieur Pierre Dugas et Louison Fortin. À la logistique, monsieur Richard Grenier; au son, monsieur Martin Lajoie. À la sténotypie, madame Lise Maisonneuve. À l'arrière à notre comptoir, au

1620 registre et communication, monsieur Serge Labrecque et à la documentation et secrétaire de la Commission, madame Hélène Marchand.

Alors, j'invite monsieur Marcel Robert, s'il vous plaît.

1625 **M. MARCEL ROBERT :**

Marcel Robert, du Comité de citoyens de la Municipalité Canton Lochaber. Je suis aussi conseiller municipal pour la même municipalité.

1630 1635 En tant que membres du Comité de citoyens, nous sommes conscients et appréciatifs, tout en étant appréhensifs, d'avoir cette opportunité d'intervenir lors de cette deuxième phase, je crois, de la consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec. En tant que Comité de citoyens et de citoyennes du Canton Lochaber, nous sommes membres de la Coalition québécoise sur la gestion de l'eau Eau Secours! une coalition pour une gestion responsable de l'eau. En tant que comité, nous supportons fermement l'imposition, revendications et recommandations reliées aux buts et aux objectifs de ladite coalition.

1640 1645 Je rajoute ici qu'on entend toutes sortes de commentaires concernant la fin du moratoire, la consultation, jeu de miroir, etc., etc. Alors nous, en tant que comité de citoyens et de citoyennes, nous disons que s'il faut apporter des changements aux présentes lois, règlements concernant la gestion de l'eau, nous, de la collectivité, nous devons avoir droit au chapitre. Car c'est nous vraiment, citoyens et citoyennes, qui donnons au système - ça, c'est à partir du gouvernement provincial jusqu'au gouvernement municipal - ce mandat qui, en fin de compte, subit les conséquences de l'échec ou retire les bienfaits que comporte le succès. Et c'est certainement ce que la Commission vise, nous en sommes convaincus. De là notre appréhension de pouvoir participer à cette consultation.

1650 1655 Alors, tel qu'indiqué dans votre communiqué du 23 mars, cette consultation, cette phase de la consultation est consacrée à la recherche d'informations et au questionnement des thèmes présentés. Avant de poser ma question, si vous me permettez, monsieur le président, j'aimerais faire une mise au point concernant le document auquel se référait le directeur général d'Environnement Québec ici. J'en ai discuté brièvement avec lui.

Au point 4.3 du document, la gestion des eaux souterraines et l'aménagement du territoire, il est indiqué, dès le début:

«À ce jour, aucun conflit entre usagers de la ressource eau souterraine n'a été rapporté sur le territoire de la région de l'Outaouais.»

J'avais détecté ça lors de la consultation, dont je dois vous féliciter de nous permettre d'avoir tous ces documents à un point précis. Ici, c'est à l'Université du Québec à Hull. Alors, ça m'a un peu achalé, picoté cette «sentence». Alors, il n'y a certainement pas eu un conflit entre usagers, parce que nous nous sommes objectés, en tant que comité de citoyens, à un

1660 captage de la nappe souterraine, mais il y a eu de la part des citoyens et des citoyennes de la Municipalité de Canton Lochaber un tollé, un mouvement collectif de résistance face au projet d'Aquaterra Labrador, qui projetait avec un promoteur propriétaire d'un fonds de terrain d'exploiter une nappe d'eau souterraine dans la Montée du Gore de la municipalité.

1665 Pour amplifier l'ampleur du débat, du conflit que ça a causé, et comme c'est indiqué aussi à l'article 4.3, il y a eu une soirée d'information et Environnement Québec était présent. Alors, pour amplifier pourquoi... c'est pour ça que j'amène ça, parce que je crois que c'est important pour la Commission de le savoir que ce qui se produit dans de telles instances, c'est que nous, simples citoyens, on essaie d'avoir autant d'informations que possible et puis on se rend compte que, exemple, il n'y a pas eu d'étude d'impact.

1670
1675 Dans ce cas-ci, on a été à Saint-André-d'Argenteuil. On a pris connaissance des effets néfastes qu'avaient subis les citoyens autour d'une ferme qui capte l'eau. Alors, l'ex-maire de la municipalité a même distribué aux citoyens, aux citoyennes une lettre dans laquelle il accusait ceux et celles qui s'objectaient à ce projet de colporter des demi-vérités et que nous étions un petit nombre qui soulevait des peurs et qui empêchait le conseil d'agir. Alors, le Comité de citoyens et citoyennes se servant de la documentation que nous avions obtenue, dans une réplique a distribué à la population aussi une lettre pour tirer les choses au clair.

LE PRÉSIDENT :

1680 Alors, là-dessus, il est clair que le document était un peu trop affirmatif dans sa première phrase. On peut constater qu'il y a une controverse dans la population autour de ces questions-là.

1685 **M. MARCEL ROBERT :**

Oui, oui, et nous avons fait la une de plusieurs...

LE PRÉSIDENT :

1690 Je pense que c'est assez bien démontré. On n'a pas besoin de --

M. MARCEL ROBERT :

1695 Mais ce que je veux indiquer, c'est que le projet mijote toujours face au regroupement présentement qui s'annonce au niveau municipal, parce que Lochaber, c'est seulement la moitié d'un fer à cheval autour de Thuro. En tout cas, nous avons toujours des craintes à ce sujet.

LE PRÉSIDENT :

1700

Est-ce que vous pouvez formuler votre question d'une manière précise, s'il vous plaît?

M. MARCEL ROBERT :

1705 Oui. Alors, face à deux projets qui étaient pour affecter l'environnement - et quand je parle d'environnement, ça inclut définitivement les nappes souterraines, phréatiques et artésiennes - il y avait aussi un projet de compostage de boues usées en complémentarité avec les activités d'extraction existantes. C'était une sablière. Et puis ça, c'était peut-être un écran de fumée, ça favorisait la réhabilitation d'un soi-disant dépotoir industriel, mais ce n'était pas un dépotoir industriel officiel. C'était une place où est-ce que c'est qu'une compagnie jetait ses déchets et que le ministère de l'Environnement avait arrêté.

1710
1715 Alors, nos recherches puis nos démarches nous ont convaincus, comme je l'ai dit, qu'il fallait s'objecter à ces projets. Et puis vu que ces projets sont toujours en suspens, vu qu'en tant que citoyens et citoyennes, nous avons eu dans le passé beaucoup de mal à obtenir de l'information complète et impartiale des divers pouvoirs publics, et puis parfois nous avons même observé l'étroite collaboration des pouvoirs publics avec les promoteurs, alors compte tenu des propos du ministre et de la consultation publique sur la gestion de l'eau, est-ce que, même si le moratoire a été levé, est-ce que nous pouvons nous attendre à une différente approche de la part du ministère de l'Environnement face aux inquiétudes des citoyens et des citoyennes?

1720
1725 Alors, c'est le point que... est-ce qu'on continue, comme rien n'est encore réglé mais on continue quand même dans la même voie?

LE PRÉSIDENT :

1730 Peut-être monsieur Latulippe, vous pourriez dire qu'en est-il maintenant du point, maintenant que le moratoire n'a pas été reconduit, premièrement; et deuxièmement, indiquer les intentions générales telles que présentées dans le document général sur la Politique des eaux, s'il vous plaît.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1735 Oui, certainement, monsieur le président. Peut-être d'entrée de jeu, j'aimerais souligner qu'effectivement à la page 10, on souligne:

«À ce jour, aucun conflit entre usagers de la ressource eau souterraine n'a été rapporté sur le territoire de la région de l'Outaouais»,
on parle bien de conflit entre usagers.

1740 Ce que ça signifie, c'est qu'il n'y a pas eu de conflit entre, par exemple, un agriculteur, une pisciculture, un capteur d'eau souterraine aux fins d'embouteillage commercial, ce qui n'exclut pas évidemment, comme l'a souligné monsieur, des possibilités de conflits sociaux ou

1745 d'objections, ce qui s'est produit en effet. Donc, ce texte-là réfère simplement aux conflits entre deux usagers et plus.

1750 Pour ce qui est de la question que monsieur exprimait, effectivement, au niveau des eaux souterraines - je l'aborde sous cet angle-là - le document de consultation, comme vous l'aurez constaté, monsieur le président, aux pages 14, 15 et surtout 16, pose une série de questionnements justement par rapport à la gestion des eaux souterraines. J'ai souligné dans la présentation du tout début le statut juridique de l'eau souterraine qui était privée. Alors, sans remettre en question, on pose la problématique un peu dans le même sens que monsieur le posait. Par exemple:

1755 «Serait-il opportun que tous les usagers d'eau souterraine, peu importe leur importance et leur finalité, fassent l'objet d'une autorisation à priori afin d'en mesurer les conséquences sur la ressource? Dans la mesure où le contrôle s'exercerait sur tous les captages à venir, qu'arriverait-il des captages déjà en exploitation et non autorisés? Serait-il opportun d'associer au processus d'autorisation un mécanisme d'information, de consultation ou de conciliation afin 1760 d'éviter les tensions que peut générer l'annonce d'un important projet de captage?»

1765 Et ainsi de suite. Là, je ne les lirai pas tous. Mais ces questionnements-là vont dans le même sens que ce qu'exprime, je pense, l'intervenant, ma compréhension de son questionnement. Et ça démontre que le gouvernement, par ce document-là, se questionne sur la problématique des eaux souterraines.

1770 On a souligné également qu'on n'a pas une grande connaissance de la carte hydrogéologique. Donc, ça relève du cas par cas, par promoteur. Et tout ça doit être pris en considération par la population dans cette consultation publique là pour éventuellement la rédaction de la politique de l'eau.

1775 Donc, je ne peux pas donner d'orientation parce qu'on n'est pas dans un système, comme je l'ai expliqué au tout début, où on présente des orientations, mais on questionne sur des éléments.

LE PRÉSIDENT :

1780 Ça veut dire qu'en l'absence de moratoire, actuellement, ce qui s'applique, c'est le règlement courant que vous appliquez dans le cas où il y a une demande qui est faite par un promoteur.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1785 En effet, la loi qu'on appelle moratoire, la loi favorisant la protection des eaux souterraines qui est venue à échéance le 1er janvier dernier, visait d'autres objectifs au moment où elle a été adoptée.

1790 Maintenant, la consultation sur l'eau, et c'est ce qu'a exprimé le ministre d'ailleurs, le ministre sait que la consultation sur l'eau peut amener des éléments d'information extrêmement importants en vue de la rédaction d'une politique. Donc, il n'y a plus de moratoire et le règlement sur le captage des eaux souterraines, tel qu'il est à l'heure actuelle, s'applique et aussi les autorisations qui sont données en vertu de 32 pour les eaux commerciales.

LE PRÉSIDENT :

1795 Alors donc, monsieur, au fond, l'absence de moratoire fait que, actuellement, le Ministère gère ses dossiers selon l'état actuel. On a eu de longs échanges dans les rencontres antérieures, dans lesquelles la procédure suivie par le Ministère est expliquée. Et ça, on ne le répétera pas ce soir, vous pouvez le voir dans les transcriptions.

1800 Au plan des orientations, pour vous donner une idée des orientations que le Ministère veut prendre, il y a un document qui a été déposé, qui date de 96 ou 97, qui s'appelle «Plan d'action pour la mise en oeuvre d'une politique de conservation», que vous connaissez très certainement et qui donne un peu le portrait d'ensemble. Et il est évident que quand on arrivera au temps des mémoires, vous allez venir essayer de nous faire une démonstration qu'il doit y avoir une prise en compte des dimensions sociales, comme vous dites, et de l'implication des citoyens au moment de l'étude de certains dossiers comme ça.

M. MARCEL ROBERT :

1810 Je comprends bien et j'apprécie qu'on nous le dise. Alors si, encore une fois, il y a une demande d'autorisation, c'est les règlements en force présentement qui prévalent. Et puis si ça se produit, alors il va falloir que nous montions aux barricades encore une fois.

1815 Monsieur Latulippe - si vous me permettez, monsieur Beauchamp, je m'adresse à vous, mais pour monsieur Latulippe - j'étais à Montréal et puis lorsque j'ai demandé à monsieur Dumont des Affaires municipales, parce que je parlais en tant que conseiller, quelle sorte d'outil de gestion -- parce que présentement on s'est rendu compte qu'au niveau des municipalités et des MRC, en ce qui concerne la protection des eaux souterraines, il n'y a pas grands outils de gestion. Pour une petite municipalité comme Lochaber d'environ 600 personnes, laissez-moi vous dire ça que les outils de gestion sont rares.

Alors, je demandais à monsieur Dumont quelle sorte d'aide qu'il pouvait nous fournir et puis il n'avait pas grand-chose à nous dire là-dessus.

1825

Monsieur Latulippe a intervenu alors pour m'expliquer certains passages du guide concernant les situations auxquelles on fait face, manque d'étude d'impact en ce qui concerne les problèmes, la nappe souterraine se remplit d'où sont les aires...

1830

LE PRÉSIDENT :

Les aires d'alimentation.

M. MARCEL ROBERT :

1835

... d'alimentation. Alors moi, dans tout ça, si je peux m'exprimer de cette façon-là, présentement, face à la levée du moratoire et puis sachant que les ministères sont au courant de ces lacunes auxquelles on fait face au niveau des municipalités, je trouve extrêmement pénible de réaliser que, encore en 1999, malgré la consultation, qu'on continue à émettre des permis d'exploitation.

1840

Ma question, c'est est-ce que - et je la dirige à vous, monsieur le président, pour monsieur Latulippe - est-ce que les enjeux socio-économiques présentement ont préséance sur la protection de l'environnement, de nos nappes d'eau souterraine et puis au bout de la ligne, bien, de la santé et de la qualité de vie des citoyens?

1845

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Latulippe.

1850

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1855

Écoutez, tout le document de consultation - et je ne sais pas si, à la séance que monsieur évoque, si on en a fait part - mais tout le document de consultation est basé sur une approche qui fait appel non seulement à une question économique mais également pour répondre aux besoins des générations futures et dans une approche de développement durable.

1860

On mentionne notamment, à la page 9, que la stratégie du gouvernement s'inscrit dans une perspective qui vise à s'assurer d'un développement durable. Évidemment, il y a des questions économiques, mais il y a aussi, et je cite à la page 9: «La mise en oeuvre d'une telle stratégie... » c'est-à-dire le développement économique a donc pour but de satisfaire les besoins des Québécois et des Québécoises sans pour autant remettre en cause la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins.

1865

«La mise en oeuvre d'une telle stratégie repose sur la poursuite de grandes orientations. Parmi celles-ci, l'orientation relative au respect de la qualité du milieu et de la pérennité des ressources apparaît fondamentale dans le débat qui s'amorce au Québec.»

Donc, c'est des approches qui ont été exprimées dans ce document-là. On a également souligné que:

«La consultation sur l'eau soulève le défi dans la mesure où l'eau constitue à la fois une partie importante de notre environnement quotidien, une des plus précieuses ressources renouvelables dont nous disposons et un milieu de vie pour des dizaines d'espèces fauniques et floristiques.»

Donc, tout ce document-là, évidemment, il a une connotation économique sans l'ombre d'un doute, et dans les objectifs généraux, on donne comme les objectifs premiers, et l'objectif premier, c'est ce qui est mentionné à la page 10:

«Assurer la protection de la santé publique; mais aussi rechercher la pérennité de la ressource; mettre en valeur la ressource au plan social et économique, et concilier les usages dans une perspective de satisfaction des besoins légitimes.»

Ça, ce sont les objectifs généraux relatifs à l'eau. Donc, vous avez raison de dire qu'il y a une connotation économique dans ce document-là, mais il y a une prise en compte environnementale aussi en vue d'une politique de l'eau. Alors là, je vous donne ça d'une façon générale, on englobe ici les eaux souterraines comme les eaux de surface.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Robert.

M. MARCEL ROBERT :

Monsieur le président, monsieur Latulippe, avec toute la politesse que je lui dois, répond comme un fonctionnaire doit répondre. Mais ma question n'était pas... le point que je visais, ce n'était pas ça. Ça, c'est une politique à venir. C'est un guide pour une politique à venir.

Ce que je veux savoir, c'est que présentement, vu la levée du moratoire, le ministère de l'Environnement émet des autorisations à des promoteurs

LE PRÉSIDENT :

Il n'en a pas émis. Il peut en émettre.

M. MARCEL ROBERT :

1910 Alors, est-ce que la protection de l'environnement est une priorité versus l'aspect socio-économique - c'est ma question là - pas pour le futur, pour le présent.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1915 Monsieur le président, je pense qu'il serait utile de rappeler effectivement, compte tenu qu'il n'y a pas de moratoire, la situation, comme vous l'avez souligné, on est dans le droit actuel. Donc, de la façon dont on gère ce système d'autorisation là en vertu de l'article 32, je vous ressouligne qu'on prend en compte la démonstration d'absence d'impact significatif pour les autres usagers et l'environnement, le certificat de non-objection qu'une municipalité peut émettre concernant un captage - là je parle de façon spécifique d'un captage d'eau souterraine - la démonstration de la sécurité alimentaire, c'est-à-dire l'eau est propre à la consommation humaine, une démonstration de la protection naturelle de l'aquifère, l'ouvrage de captage est sécuritaire.

1925 Également, on exige de celui qui fait une demande d'autorisation, de faire un éventaire des captages et des usages dans un rayon de 1 kilomètre, de déterminer la qualité dans ses captages, de prévenir par écrit ses voisins de la date du début de l'essai de pompage dont la durée doit permettre d'atteindre le régime permanent, d'effectuer l'essai de pompage jusqu'à un régime permanent. Enfin, là, je ne les nommerai pas tous. Il y a aussi d'évaluer l'importance 1930 des effets potentiels dans les captages voisins; le cas échéant, rétablir aux frais du promoteur la disponibilité en eau pour les voisins affectés ou faire une offre écrite à cet effet.

1935 Ce sont des éléments extrêmement concrets. Même que je vous dirai que les promoteurs trouvent qu'il y a beaucoup d'exigences. Ça prend un certain nombre de temps qui peut varier entre de 12 à 18 mois avant qu'une autorisation, le cas échéant, soit émise. Donc, même si on se situe sans moratoire, ce n'est pas laissé complètement à l'abandon avec ces critères et ces normes-là.

LE PRÉSIDENT :

1940 Ça va?

M. MARCEL ROBERT :

1945 J'ajoute tout simplement, monsieur le président, que dans notre cas, malgré ces paramètres, ce n'était certainement pas le cas pour au moins 75 % de ce que c'est que je savais et qu'on vient de me répéter. Et j'espère que parmi d'autres groupes, nous avons définitivement pu sensibiliser le ministère de l'Environnement que les citoyens d'une municipalité, on doit en tenir compte. Alors, je vous remercie beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

	Merci, monsieur Robert.
	Monsieur Maurice Joanisse, s'il vous plaît.
1955	
	M. MAURICE JOANISSE :
1960	Je me présente, Maurice Joanisse, président du Comité de citoyens, de citoyennes de la Municipalité du Canton de Lochaber. Monsieur le président, la levée du moratorium, geste qui à la veille des audiences publiques sur la gestion de l'eau a ébranlé notre confiance et les engagements du gouvernement et entre les citoyens et citoyennes qui font face à des projets de captage des nappes d'eau souterraine et aux graves problèmes qui en émanent.
1965	Est-ce que les enjeux socio-économiques ont préséance sur la protection de l'environnement, en particulier les nappes d'eau souterraine, la santé et la qualité de vie des citoyens et citoyennes dans l'application des lois et règlements du ministère de l'Environnement?
	LE PRÉSIDENT :
1970	Je pense que vous répétez la question de monsieur Robert. On a eu déjà un premier niveau de réponse. Je pense que monsieur Latulippe a essayé de dire les étapes et les conditions à travers lesquelles un projet est étudié pour s'assurer qu'il n'y ait pas de compétition par rapport à d'autres usages ou par rapport aux puits qui existent déjà.
1975	Vous pouvez être en désaccord sur l'efficacité de cette procédure-là, mais la procédure qu'il a expliquée, je pense, est assez claire à ce niveau-là. Ça va?
	M. MAURICE JOANISSE :
1980	Merci.
	LE PRÉSIDENT :
1985	Merci, monsieur Joanisse. Madame Suzelle St-Jacques, s'il vous plaît. Bonjour madame!

Mme SUZELLE ST-JACQUES :

1990 Bonjour, monsieur le président. Compte tenu des trois documents suivants, rédigés et publiés par le ministère de l'Environnement et de la Faune en avril 96, ces documents-là, c'est «La problématique des eaux souterraines au Québec», le «Plan d'action pour la mise en oeuvre de la politique de protection et de conservation des eaux souterraines» puis le «Projet de politique de protection et de conservation des eaux souterraines», ainsi que «La politique de protection et de conservation des eaux souterraines», c'est un document de travail concernant les pesticides, je voudrais savoir si ces documents servent actuellement, dans la conjoncture actuelle, dans l'application des lois et règlements d'Environnement Québec en rapport avec la nappe d'eau souterraine.

2000 **LE PRÉSIDENT :**

Juste au plan de l'information, évidemment, ces documents-là, vous les avez déjà?

Mme SUZELLE ST-JACQUES :

2005 Oui.

LE PRÉSIDENT :

2010 Il n'y a pas de problème. Ils ont été déposés dans le cadre de l'audience et ils sont aussi accessibles pour les gens qui voudraient les connaître. On les a dans notre documentation.

Alors, monsieur Latulippe, est-ce que vous tenez compte de ces documents-là dans la gestion actuelle?

2015 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

2020 Écoutez, ces documents-là, de toute évidence, et comme madame l'a mentionné dans les titres qu'elle a donnés, ce sont des projets de règlement. C'est des documents qui reflètent la consultation. C'est des documents qui sont au titre de projet.

2025 Donc, si je vous disais «on applique ces documents-là», je vous dirais qu'on applique un projet qui n'a pas passé les étapes juridiques du gouvernement. Mais essentiellement, l'approche qui est véhiculée, on peut appliquer dans l'examen, en vertu de l'article 32 de la loi, d'une demande de captage certains éléments qui peuvent s'y trouver. Je ne saurais pas vous identifier lesquels, mais d'une façon très très globale. Mais on n'applique pas à la lettre ce projet-là. Il est soumis. D'ailleurs, le projet n'a pas donné lieu à un règlement comme tel, la Commission l'a reçu en dépôt et en prendra certainement acte dans son rapport. Du moins, les citoyens pourront en faire état.

2030

Je vous souligne, en passant, monsieur le président, que le 16 février 99, le ministre de l'Environnement, monsieur Paul Bégin, envoyait au président du Comité de citoyens de la Municipalité du Canton de Lochaber, monsieur Maurice Joanisse, une lettre qui était en réponse peut-être au questionnement que les citoyens donnaient. Et si vous permettez, j'en ferai une brève lecture. Elle n'a qu'une page et demie.

2035

«Alors, je donne suite par la présente à la lettre que vous faisiez parvenir le 9 décembre dernier au ministre de l'Environnement à propos du moratoire sur le captage et l'embouteillage des eaux souterraines à des fins commerciales. Comme vous le savez sans doute, le ministre de l'Environnement, monsieur Bégin, de concert avec le président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE, a annoncé...»

2040

- le président, donc, pour plus de précision, on ne vise pas monsieur Beauchamp, mais monsieur André Harvey -

2045

«... a annoncé le 26 janvier dernier la formation de la Commission chargée de tenir des audiences publiques sur la gestion de l'eau. Il a, par la même occasion, rendu public le document de consultation qui fait état des principales problématiques soulevées dans le dernier mois et qui pose un questionnement sur celles-ci dans le but de susciter le débat. Vous trouverez ci-joint copie de ce document.

2050

Par ailleurs, lors de cette conférence de presse, monsieur Bégin a précisé qu'à son avis, un moratoire sur le captage des eaux souterraines à des fins commerciales n'était plus nécessaire. Monsieur Bégin a à cet égard précisé que le BAPE est un organisme qui jouit d'une grande crédibilité en matière d'audience publique et qui saura s'assurer que les débats se dérouleront de façon harmonieuse.

2055

Il est important de rappeler également qu'une municipalité peut, en vertu de la Loi sur la qualité, s'objecter à la délivrance d'une autorisation par le ministre, auquel cas celui-ci doit tenir une enquête avant de prendre sa décision.

2060

Enfin, le Ministère demande dorénavant que l'exploitant d'un puits à des fins commerciales suive en période d'exploitation les fluctuations de la nappe phréatique où il puise son eau et ce, en plus de toutes les études prévisionnelles qui sont effectuées avant autorisation. Il demande également que les données relatives à ce suivi soient transmises.

2065

Comme vous pouvez le constater, le ministre de l'Environnement s'assure, avant et pendant l'opération du puits, que ce type de captage, qui est par ailleurs le plus réglementé actuellement au Québec, n'aura pas de conséquence pour les autres usagers des nappes phréatiques. Alors, c'est pourquoi nous estimons qu'un nouveau moratoire n'est pas actuellement nécessaire.»

2070

J'ai souligné par erreur que c'était le ministre qui signait, mais c'est plutôt une attachée politique du cabinet du ministre qui adressait cette lettre au président. Donc, on faisait le point sur ces éléments-là en soulignant un peu ce que je viens de vous souligner.

2075 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Latulippe, les documents dont on a parlé tantôt, ça fait quelques années déjà qu'ils sont publics maintenant. Les éventuels promoteurs, qui viennent vous voir pour un puits souterrain pour de l'eau embouteillée, savent l'existence de ces documents-là? Ce n'est pas un secret pour eux?

2080 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Absolument, puisqu'il y a eu une consultation publique puis on a reçu quelque 101 2085 mémoires, je pense.

LE PRÉSIDENT :

Quand vous appliquez l'actuel règlement sans moratoire, vous ne pouvez pas au plan 2090 juridique imposer ou forcer les gens à suivre des nouvelles normes qui n'existent pas encore. Votre devoir de fonctionnaire vous en empêcherait probablement. Mais par ailleurs, comme le promoteur sait que cela existe, il est probable qu'il y a des éléments malgré tout de l'intention globale qui est derrière ces documents-là, qui passent dans votre système de gestion actuel.

2095 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Écoutez, soyons clairs. Il y a le règlement sur les eaux embouteillées, donc pour le captage des eaux commerciales, et l'article 32 qui autorise le ministre à donner suite à une demande d'eau embouteillée. Je me mêle dans les deux. Il n'y a pas de projet, il n'y a pas de 2100 règlement. Je reviens sur la même chose, le projet qui est déposé, qui a été soumis à la Commission, peut peut-être comporter certains éléments que les analystes du dossier peuvent avoir en tête, mais ils ne peuvent pas l'appliquer puisque c'est un projet de règlement.

LE PRÉSIDENT :

2105 Au sens strict du terme, ils ne peuvent pas l'appliquer. Maintenant, tantôt vous m'avez donné la liste des étapes et des choses que... m'aviez-vous déposé ce document-là, les deux feuilles que vous me lisiez tantôt, de toutes les étapes que vous suivez dans...

2110 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2115

Ça a déjà été déposé?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2120

Oui, on vous a déposé ces documents-là.

LE PRÉSIDENT :

2125

Donc, madame, au sens juridique du terme, c'est non. Dans la procédure qui est suivie, par ailleurs, et qu'a indiquée monsieur Latulippe tantôt dans l'autre réponse à monsieur Joanisse, il y a par ailleurs manifestement des éléments qui réfèrent à cet éventuel projet.

Mme SUZELLE ST-JACQUES :

2130

D'accord, je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

2135

Ça va? Merci, madame.

Monsieur Guy Benoît, s'il vous plaît.

M. GUY BENOÎT :

2140

Bonsoir, monsieur le président! J'aimerais soulever une question relativement à un problème qui est précisé à la page 11 du Portrait régional, au paragraphe 5.2. On y fait mention de contamination qui provient des débordements d'eaux usées non traitées par l'usine régionale de traitement des eaux usées de la CUO. On précise même qu'il y a des débits parfois de l'ordre de 400 000 mètres cubes/jour.

2145

Alors, est-ce qu'on pourrait nous préciser pourquoi en est-il ainsi? Est-ce que c'est un problème de capacité? Est-ce que c'est un problème technique? Est-ce que c'est un problème de construction de cette usine? Et est-ce qu'on pourrait nous dire aussi comment on pourrait remédier à ce problème-là et quels en seraient évidemment les coûts?

2150

Si je comprends bien, c'est une responsabilité de la Communauté urbaine de l'Outaouais. Donc, le financement devrait être pourvu par les citoyens de la région.

LE PRÉSIDENT :

2155 C'est une question importante et elle revient fréquemment. Alors, on va aller chercher -- je pense bien que ça va être monsieur Gangur. Oui, vous êtes prêt? À moins que vous vouliez passer le micro à votre voisin, mais je pense que l'un et l'autre, vous êtes capables de me donner une réponse.

2160 M. YVAN DUMONT :

Juste peut-être au départ apporter une précision dans la lecture du portrait municipal, quand on parle de 150 000 mètres cubes par jour et de 400 000 mètres cubes, c'est le débit traité à la station d'épuration. Ce que je comprends de la lecture du document qui est ici, ce ne sont pas des eaux qui sont débordées. Mais il existe, par ailleurs, une problématique de débordement d'eaux usées au niveau du réseau d'égouts.

2170 Mais dans le texte cité par l'intervenant, moi, je comprends que la station d'épuration en temps normal traite 150 000 mètres cubes, mais qu'en période de pluie ou en période de fonte, il y a un gonflement du débit et qu'à ce moment-là, la quantité traitée peut atteindre de l'ordre de 400 000 mètres cubes par jour.

LE PRÉSIDENT :

2175 Mais ce n'est pas nécessairement un débordement d'eaux non traitées.

M. YVAN DUMONT :

2180 Mais là, monsieur Gangur va sûrement préciser là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

On va aller vérifier ça.

2185 M. YVAN DUMONT :

C'est parce que souvent quand on mentionne un débit traité, il y a le débit moyen traité et puis il peut y avoir un débit maximal aussi traité.

2190 LE PRÉSIDENT :

Ça va.

Monsieur Gangur.

2195 **M. LAURENCE GANGUR :**

Effectivement, mon collègue est correct. Nous avons une usine qui peut traiter 136 000 mètres cubes par jour. Puis quand on dit ça, il est désigné de traiter 270 000 mètres cubes par un traitement secondaire, puis il est aussi désigné de traiter trois fois cette quantité-là. Quand je dis trois fois, 136 000 mètres cubes par un traitement primaire.

Ensuite de ça, si on a des eaux qui sont supplémentaires, il peut y avoir un débordement. Puis nous avons possibilité d'un débordement pendant un orage, au printemps lorsqu'il y a une fonte de neige, je crois qu'on en a un ou deux maximum par année, puis ce n'est pas dans les chiffres de 400 000.

Nous avons présentement un projet pour l'agrandissement de l'usine qui est en réalisation. On dépense plus que 10 millions \$, même 13, puis on pense d'ajouter un autre 9 millions \$, il est en étude à ce moment-là. Et l'usine traite selon les normes actuellement.

2210 **LE PRÉSIDENT :**

On va essayer de comprendre l'information que vous nous avez donnée. Le réseau d'égouts de la Communauté urbaine, est-ce que c'est un réseau unitaire ou si c'est un réseau séparé?

2215 **M. LAURENCE GANGUR :**

Il faut comprendre, monsieur le président, que le réseau de la Communauté urbaine, c'est juste un intercepteur régional et que toutes les villes ont leur propre section d'interception. Quand vous parlez de la CUO, nous avons un réseau qui est 23 kilomètres de long, puis il y a plus de 43 déversoirs. Ça veut dire, des déversoirs, c'est lorsqu'il y a une connection du réseau municipal à notre réseau.

2225 **M. GUY BENOÎT :**

Monsieur le président, de la façon dont vous répondez à la question, vous semblez dire qu'il n'y a pas de problème.

2230 **M. LAURENCE GANGUR :**

Je veux dire...

2235 **LE PRÉSIDENT :**

Vous vous adressez à moi, s'il vous plaît.

M. GUY BENOÎT :

2240 Oui, monsieur le président, je pourrais peut-être rephraser.

LE PRÉSIDENT :

Reprécisez votre question, oui.

2245 **M. GUY BENOÎT :**

Représenter ma question. On dit que l'usine n'est pas équipée pour désinfecter les affluents. En tout cas, je pense...

2250 **LE PRÉSIDENT :**

Ça, c'est une autre partie de la question qu'on pourra aller voir. Là, vous en étiez au déversement d'eaux usées non traitées.

2255 **M. GUY BENOÎT :**

Parce que moi, comme je lis le texte, là, l'usine régionale déverse un débit de l'ordre de 150 000 mètres/jour jusqu'à 400 000 mètres/jour. Ça, c'est des eaux. Est-ce que c'est des eaux usées ça?

LE PRÉSIDENT :

On m'a dit tantôt que c'était des eaux épurées.

2265 **M. GUY BENOÎT :**

Ça, c'est des eaux épurées?

2270 **M. LAURENCE GANGUR :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2275 Alors, on va aller voir maintenant, est-ce qu'il y a des cas, monsieur Gangur, où il y a des déversements d'eaux usées non traitées? Est-ce que ça arrive?

2280 **M. LAURENCE GANGUR :**

Pas à l'usine, monsieur le président.

2285 **LE PRÉSIDENT :**

Pas à l'usine. Alors, ça veut dire que ça arrive dans les municipalités?

2290 **M. LAURENCE GANGUR :**

Ça arrive aux points des déversoirs lorsqu'il y a un orage, nous avons qu'est-ce qu'on appelle des installations qui s'appellent les hydro freins et que lorsqu'il y a un débit qui est plus que 3 fois de temps sec - là, je parle en termes techniques - ça cause un débordement à divers points dans le réseau et on parle d'au moins 40 points dans la Ville de Hull, 23 à Gatineau et Aylmer ensemble.

2295 **LE PRÉSIDENT :**

40 points de déversement?

2300 **M. LAURENCE GANGUR :**

Oui, dans la Ville de Hull, puis 23 points entre la Ville d'Aylmer... il y en a 2 à la Ville d'Aylmer, puis le reste sont à Gatineau.

2305 **LE PRÉSIDENT :**

Là, je comprends bien, c'est que quand on parle de la CUO, vous parlez juste de la CUO. Mais les municipalités, elles -- vous, vous interceptez ce qui vient des municipalités. S'il y a une pluie qui est très forte, l'eau des municipalités est déversée directement sans traitement.

2310 **M. LAURENCE GANGUR :**

Non. Les eaux sont... comme je vous dis, c'est 3 fois le débit de temps sec. Toute pluie qui arrive, on a un débit, on va tout recevoir 3 fois qu'on prend normalement. D'autre monde dans notre réseau va prendre 136 000 mètres cubes. Nous avons installé des installations qu'on prend 3 fois ça, qu'on peut le traiter. Le restant, il va y avoir un débordement.

2315 Je donne un exemple. Le 8 août, il y avait des débordements dans notre région, il y en avait partout. Puis... en tout cas.

2320 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, à votre connaissance, il y a eu combien de déversements en 98?

2325 **M. LAURENCE GANGUR :**

Des déversements, je ne peux pas vous comptabiliser ça. Mais on a un rapport qu'on fournit au ministère de l'Environnement, qu'on fait mensuellement, puis ça donne les divers points où est-ce qu'il y a eu des déversements. Il y a tous les points des villes aussi. La Ville de Hull fournit un rapport normalement sur une base mensuelle, où est-ce qu'on a des points qu'à chaque fois qu'il y a un orage... parce que les orages ne sont pas partout égaux dans une région. Lorsqu'un orage passe, il va y avoir un secteur qui a plus de pluie qu'un autre, puis il peut y avoir un débordement très localisé dans un certain secteur.

2330 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que ce sont des débordements seulement d'eau de pluie, donc pluviale, ou si c'est aussi des débordements d'eaux usées?

2335 **M. LAURENCE GANGUR :**

Lorsqu'il y a un orage, dépendant du secteur. Vous comprenez, quand je dis 3 fois le débit temps sec, si le système est qu'est-ce qu'on appelle en eaux combinées, il va y avoir un risque qu'il va y avoir un débordement. Lorsque c'est égouts combinés connectés à notre réseau et que la pluie est plus que 3 fois normal de temps sec, il peut y avoir un débordement.

2340 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Deuxièmement, la question de monsieur sur les eaux désinfectées maintenant. Les eaux usées traitées de la CUO contiennent encore une contamination bactériologique. Elles ne sont pas désinfectées avant d'être rejetées dans l'Outaouais. Est-ce que c'est exact?

2350 **M. LAURENCE GANGUR :**

Les eaux usées, nous n'avons pas aucune désinfection. Originalement, on parle de 1982, il était prévu d'installer un système de chloration. Et à cette époque-là, les trihalométhanes étaient découverts, si vous voulez, et le projet a été arrêté et un moratoire a été mis dessus pour nous autres. Et à cette époque-là et jusqu'à ce jour-ci, il n'y a pas une décision pour la chloration.

2360 On a fait des études pour le CUQ pour utiliser les ultraviolets, des rayons ultraviolets et
que nous avons fait des études et des démarches et Québec a installé ça. Nous, nous n'avons
pas installé ça. Nous avons un traitement biologique. Certainement il y a des coliformes fécaux
qui sortent, mais la quantité ça varie, et que les risques de contamination sont toujours là, mais
que le gouvernement du Québec à cette époque et jusqu'à ce jour n'exige pas à nous autres de
faire la désinfection. C'est souhaitable, mais ils n'ont pas exigé à nous autres à cette date-ci.
2365

LE PRÉSIDENT :

2370 Est-ce que ça va, monsieur, au niveau des réponses?

M. GUY BENOÎT :

Oui, merci.

2375 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez une idée des coûts que représenteraient les équipements
complémentaires pour désinfecter l'effluent à la rivière?

2380 **M. LAURENCE GANGUR :**

Nous avons des estimations, monsieur le président. On croit bien que ça peut varier
entre 5 et 6 millions \$. Et on croit que c'est un coût supplémentaire de plusieurs comme un
demi-million par année pour nous.

2385 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, un coût d'investissement d'environ 5 millions \$?

2390 **M. LAURENCE GANGUR :**

Additionnel, oui.

LE PRÉSIDENT :

2395 Et un coût d'opération ensuite d'à peu près 500 000 \$ par année.

M. LAURENCE GANGUR :

2400 Oui, monsieur le président.

2405 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que ça va, monsieur?

2410 **M. GUY BENOÎT :**

Merci, monsieur le président.

2415 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

Monsieur Louis-Philippe Mayrand, s'il vous plaît. Bonsoir!

2420 **M. LOUIS-PHILIPPE MAYRAND :**

Monsieur le président, monsieur, madame membres de la Commission, je suis président de la Fédération des associations de lacs et rivières de la Vallée de la Gatineau, quinze à vingt associations, bon an mal an, lorsqu'il y en a qui se découragent puis il y en a qui nous quittent, il y en a qui disparaissent. Donc, on essaie de protéger l'eau puis l'environnement des lacs du mieux qu'on peut.

2425 Ma première question est la suivante. Dans le document de consultation, il semble y avoir une emphase un peu disproportionnée sur le sport de la pêche et les autres utilisations commerciales et industrielles par rapport à ce que nous pensons, nous, qui est important, c'est-à-dire l'industrie de la villégiature. Est-ce que la Commission a l'intention de... est-ce qu'elle accorde ou est-ce qu'elle a l'intention d'accorder une importance à l'industrie de la villégiature puis à ses contributions à l'économie?

2430 Juste dans la MRC de la Vallée de la Gatineau, la valeur des chalets représentait, il y a plusieurs années, 250 millions de dollars. Alors, on pense que l'industrie de la villégiature est très importante. Et donc, est-ce que vous allez accorder une considération appropriée à l'industrie de la villégiature? Et puis effectivement, les villégiateurs, on achète et on s'en va dans ces régions-là pour la qualité de l'eau puis de l'environnement des lacs.

2435 **LE PRÉSIDENT :**

2440 Il y a eu des bribes d'une problématique comme ça dans ce que vous dites, dans les premières soirées qu'on a tenues au moment où on a lancé l'audience. La complexité de votre question, c'est la suivante. C'est que vous abordez la villégiature comme un ensemble et évidemment, nous, notre point d'entrée là-dedans, c'est l'eau. Si quelqu'un vient nous dire «faites-vous des études économiques sur la navigation et la nature des choses», là, on n'a pas tendance à dire oui puisque, ça, ça devient des champs très complexes d'intervention.

2445 Dans la mesure où vous me faites la démonstration, vous, que la qualité de l'eau est une chose absolument essentielle à la villégiature, qu'une détérioration de la qualité de l'eau tue la villégiature et que la villégiature représente tel, tel, tel enjeux économiques que vous, vous connaissez, là vous me faites une démonstration qui me convainc que la conservation de l'eau en fonction d'usage de villégiature est fort importante.

2450 Mais si vous me demandez si moi, j'entends faire des recherches formelles sur l'investissement de la villégiature, là vous complexifiez ma tâche très considérablement. Donc, il y a un lien argumentaire. Et là, si vous avez des questions plus précises là-dessus, on peut aller voir.

2455 Est-ce que dans la région, par exemple, vous avez des données sur l'importance de l'eau et des plans d'eau et de leur qualité sur la villégiature?

M. PIERRE LÉVESQUE :

2460 Monsieur le président, je pense que dans la présentation de notre portrait régional, on avait mis beaucoup d'emphase sur l'importance de la villégiature au niveau régional. Notamment au moment de la présentation de la diapositive sur la vocation, l'utilisation principale des lacs de la région, on avait énuméré les principaux plans d'eau, on en a une douzaine, et on voit que ces plans d'eau là servent principalement à la villégiature et aussi à la pêche. Alors, il y a une adéquation à faire entre les deux.

2470 Alors les gens ont de la villégiature et ils vont aussi à leur camp, à leur chalet, pour pratiquer également la pêche. Alors la villégiature, par contre, aussi a des impacts au niveau du milieu. Alors, c'est pour ça qu'on soulevait tout à l'heure qu'il y avait des précautions à prendre, il y avait un défi de gestion en partenariat avec les municipalités, entre autres, et avec les citoyens au niveau du développement de la villégiature.

2475 Et comme monsieur le soulève, la villégiature, au niveau de l'Outaouais, c'est très important. On a un bassin de population urbain qui ne comporte pas uniquement les résidants de l'Outaouais québécois, il faut penser aussi au bassin de la région d'Ottawa. Et on a beaucoup de résidants ontariens qui possèdent des sites de villégiature au Québec. Alors, effectivement, la villégiature en termes d'input financier pour les municipalités, il y a des enlieux de taxes importants à ce niveau-là. Mais aussi, s'il n'y a pas de pêche, souvent aussi la villégiature va être affectée.

LE PRÉSIDENT :

2485 Est-ce que vos associations sont très sensibles à la dimension pêche?

M. LOUIS-PHILIPPE MAYRAND :

2490 Il y a des associations qui le sont. Il y a des associations qui sont surtout basées sur des sports de plein air non motorisés, etc. J'imagine que c'est une répartition égale comme la population du Québec pour la pêche sportive. Donc, c'est également réparti dans la population, je dirais.

LE PRÉSIDENT :

2495 Est-ce que vos associations sont conscientes, à l'inverse, de l'impact de la villégiature sur la ressource eau?

M. LOUIS-PHILIPPE MAYRAND :

2500 Justement, j'ai une question là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

2505 Allez-y.

M. LOUIS-PHILIPPE MAYRAND :

2510 Nous sommes très conscients que la villégiature a un impact sur, par exemple, le phénomène d'eutrophisation des lacs. Ça, on le sait. Les villégiateurs, je pense, plusieurs - on l'a démontré par l'installation de fosses septiques, ainsi de suite - on est prêts à faire notre part.

2515 Mais si je vous donne un exemple qui est assez paradoxal, dans notre MRC, vous savez, les municipalités peuvent ou doivent - je ne sais trop plus s'ils doivent - faire adopter un règlement sur la vidange des fosses septiques. Ce qu'on a su au niveau de notre MRC, c'est que, bon, il y a plusieurs municipalités qui ont effectivement passé ces règlements-là, mais très peu d'entre elles s'assurent que le règlement est respecté. Puis on s'est fait dire par la MRC, puis c'est correct aussi, on s'est fait dire que si les municipalités passaient un tel règlement puis obligeaient, puis vérifiaient, ils n'avaient pas les moyens de traiter les boues usées. Il n'y a pas d'installation pour traiter les boues usées dans notre MRC. Il faudrait l'exporter ou je ne sais trop quoi.

2525 Alors nous, ça nous préoccupe beaucoup, puis on espère, on pose la question justement à la Commission de voir à ce qu'on puisse régler cette situation-là qui est un peu aberrante. Parce qu'on veut bien participer, on est sur le point de mettre en place d'autres mécanismes comme de réduction d'utilisation des phosphates, mais on a reçu peu de... en tout cas, on n'a pas beaucoup de ressources pour faire ça. Mais ça nous préoccupe beaucoup qu'on ne puisse pas vider nos fosses septiques puis même que les municipalités ne s'assurent pas de l'application de ce règlement-là.

2530

LE PRÉSIDENT :

Votre MRC, c'est laquelle?

2535

M. LOUIS-PHILIPPE MAYRAND :

Vallée de la Gatineau.

2540

LE PRÉSIDENT :

Sur l'obligation ou la capacité juridique que les municipalités ont d'obliger à la vidange des fosses septiques, voulez-vous nous rappeler le point là-dessus, s'il vous plaît?

2545

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Oui, monsieur le président. C'est en vertu de l'article 13 du règlement sur l'évacuation et traitement des eaux usées des résidences isolées, on y lit que:

2550

«Une fosse septique utilisée d'une façon saisonnière doit être vidangée au moins une fois tous les quatre ans. Une fosse septique utilisée à longueur d'année doit être vidangée au moins une fois tous les deux ans.»

2555

Et je vous souligne, monsieur le président, qu'on a fait une petite présentation, je vous rappelle plutôt, à l'effet qu'un projet de modification à ce règlement-là apporterait une possibilité pour la Municipalité, selon l'épaisseur des boues qui se retrouvent dans la fosse septique, de déterminer une fréquence plus grande de vidange ou, en tout cas, de déterminer une fréquence selon une réglementation particulière.

2560

LE PRÉSIDENT :

Mais est-ce que la Municipalité peut obliger ses citoyens à faire la vidange et faire une surveillance là-dessus? Normalement, elle devrait faire cette surveillance-là?

2565

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

En vertu de ce règlement-là, la vidange est donc prévue dans le règlement municipal que la Municipalité a adopté et donc est applicable à ses citoyens.

2570 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, comme la Municipalité administre le règlement et que le règlement oblige à la vidange, la Municipalité théoriquement devrait s'assurer que la vidange est faite.

2575 **M. LOUIS-PHILIPPE MAYRAND :**

C'est l'aspect théorique qui nous inquiète.

2580 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Il y a des cas dans l'audience où la Ville de Québec l'a fait. Il y a certaines villes qui le font, qui ne vidangent pas mais qui obligent ou qui suivent le compte à rebours pour que la vidange soit faite.

2585 **M. LOUIS-PHILIPPE MAYRAND :**

Je pense que la Municipalité du lac Sainte-Marie le fait aussi, mais je ne suis pas sûr du tout... en tout cas, dans ma municipalité, il n'y a aucun, il n'y a rien qui nous prouve... même, j'ai un de mes voisins qui ne savaient même pas où était sa fosse septique, puis ça faisait des années qu'il était là. Ça fait que ça vient nous indiquer qu'ils ne le mettent pas en application.

2590 **LE PRÉSIDENT :**

Le règlement est délégué, mais est-ce que le ministère de l'Environnement peut vérifier la manière dont les municipalités appliquent le règlement et le respectent?

2595 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

C'est, en vertu de la loi, une délégation entière d'application et c'est le seul règlement qui est entièrement délégué d'application aux municipalités. Évidemment, comme on a délégué - on dit en droit «déléguer, retenir ne vaut» - c'est d'application municipale.

2605 Éventuellement, si une plainte était faite à la Direction régionale, les inspecteurs pourraient contacter peut-être la Municipalité ou agir d'une façon quelconque. Mais au niveau de la juridiction, c'est d'application municipale. Maintenant, une municipalité qui n'applique pas ses règlements pourrait, par des citoyens, se voir poursuivie pour une non-application lorsqu'on manifeste un intérêt juridique dans ce cas-là.

2610 **LE PRÉSIDENT :**

Là, la charge est aux citoyens de poursuivre la Municipalité.

M. PIERRE LÉVESQUE :

2615 Monsieur le président, un complément d'information. Il y a de la formation qui est donnée aux inspecteurs municipaux à cet effet-là par la Direction régionale.

LE PRÉSIDENT :

2620 Monsieur Genest.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2625 Monsieur Mayrand, votre association, dans la mesure où la proximité de l'eau, la qualité de l'eau augmente la valeur des propriétés, c'est assez reconnu, est-ce que votre association a des préoccupations concernant la densité d'occupation des rives? Parce qu'on sait que ça a un impact assez direct sur la détérioration de la qualité de l'eau et sur l'eutrophisation.

M. LOUIS-PHILIPPE MAYRAND :

2630 Définitivement, nous avons fait des représentations lors de la modification du schéma d'aménagement de la MRC. Ça fait trois ans, je pense, que nous avons fait des représentations et les consultations publiques n'ont pas eu lieu encore. Mais ce que ça a eu pour effet, c'est que beaucoup de développeurs ont vu le schéma d'aménagement arriver, ils se sont empressés d'augmenter la densité. Ça nous préoccupe énormément qu'on ne fasse pas... on peut augmenter la densité, mais il faut prendre les moyens de nos décisions.

2640 Il y a des municipalités, je crois dans le bout de Québec, où lorsqu'ils augmentent la densité, bien, ils prennent des mesures plus drastiques pour justement contrecarrer les effets de la densité. Or, nous, on est très préoccupés par ça. Mais c'est sûr que, bon, au niveau du droit privé puis au niveau des droits des promoteurs, les droits des propriétaires de terrain, ça vient complexifier la chose. Mais effectivement, on est très préoccupés par la densité.

LE PRÉSIDENT :

2645 Alors, on va aller vérifier maintenant la deuxième partie de la question de monsieur Mayrand. Si la vidange des fosses est faite, il prétend qu'il n'y a pas de sites sur lesquels on peut disposer de ces vidanges-là dans la MRC en question.

M. LOUIS-PHILIPPE MAYRAND :

Pour le volume.

M. PIERRE LÉVESQUE :

2655

Monsieur le président, on va vérifier l'information, mais je crois qu'il y a un site dans la municipalité de Bouchette, dans ce secteur-là. Mais demain, on aura l'information précise.

LE PRÉSIDENT :

2660

C'est-à-dire que le citoyen le sait.

M. LOUIS-PHILIPPE MAYRAND :

2665

Effectivement, il y a un site à Bouchette, mais il ne peut pas prendre le volume.

M. PIERRE LÉVESQUE :

2670

Et il y a des projets que nous avons analysés au niveau de la Direction régionale pour le traitement des boues de fosses septiques, des projets privés de deux promoteurs. Et il y a aussi, en tout cas au risque, il y a des possibilités également, je crois que la Communauté urbaine à son usine de traitement à Gatineau peut recevoir, moyennant rémunération, je crois, du traitement des boues usées.

2675

LE PRÉSIDENT :

2680

Juste pour vous donner une idée, l'audience a fait apparaître des choses étranges là-dessus. On nous a expliqué que normalement - excusez le mot anglais - le jobber qui va vider la fosse, lui, il n'a pas besoin d'autorisation mais il doit aller porter ça dans un site apte à le recevoir. Et dans la région de Québec, les gens se sont aperçus que dans certains cas, on le revidait dans un égout de la Ville et la Ville a fait changer ses têtes d'égouts pour empêcher que cela puisse se produire. Et c'est après ça que la Ville de Québec a décidé de faire un suivi beaucoup plus systématique. Donc, il y a des incongruités dans les pratiques réelles.

2685

À votre connaissance, les compagnies qui vidangent les fosses de vos villégiateurs, où est-ce qu'elles vont?

M. LOUIS-PHILIPPE MAYRAND :

2690

Écoutez, on a entendu aussi parler d'histoires un peu d'horreur. Ce que vous avez mentionné tantôt, est-ce que c'est des anecdotes, il semblerait que non. En tout cas, les journaux les ont rapportés. Est-ce qu'il faut se fier toujours aux journaux, on sait que non. Mais là où on en parle, je pense qu'il y a un bout de vérité dans ça. Effectivement, les entrepreneurs

2695 probablement, certains entrepreneurs déversaient dans des marais ou des endroits qui ne devraient pas être.

2700 Puis évidemment, s'il faut transporter nos boues usées à l'usine de la CUO, bien, il va y avoir un effet assez important sur le coût, puis ça va décourager les villégiateurs à faire transporter ça si ça devient trop onéreux. Il faut que ce soit aussi quand même économiquement possible. Mais on a entendu parler effectivement de ces histoires d'horreur là.

LE PRÉSIDENT :

2705 Alors, du côté de la région, vous restez vigilants sur la capacité d'avoir des sites capables de recevoir ces --

M. PIERRE LÉVESQUE :

2710 Au niveau de la Direction régionale, monsieur le président, effectivement ces projets-là étaient, si on pourrait dire, bienvenus pour justement pallier à cette problématique de disposition des boues usées sur lesquelles souvent on n'a pas de contrôle.

LE PRÉSIDENT :

2715 Ça va?

M. LOUIS-PHILIPPE MAYRAND :

2720 Dernière petite question?

LE PRÉSIDENT :

Oui.

2725 **M. LOUIS-PHILIPPE MAYRAND :**

En 1979, un rapport, je pense que c'est Summer, mentionnait que le lac Heney avait atteint le maximum, était en danger. La qualité de son eau était en danger notamment en matière de -- le mot «eutrophisation» n'existe pas trop trop à l'époque pour les non-initiés comme moi.

2730 Et dans la présentation de monsieur Latulippe tantôt, monsieur Latulippe, bon, qui fait référence au document de consultation, mentionnait que nous avons quand même développé au Québec une expertise importante en matière d'évaluation environnementale.

2735

Pouvez-vous m'expliquer qu'est-ce qui s'est passé au moment de l'évaluation de l'approbation de la pisciculture du lac Heney?

LE PRÉSIDENT :

2740

Monsieur Latulippe, est-ce qu'une pisciculture est soumise à la procédure d'évaluation environnementale?

M. PIERRE LÉVESQUE :

2745

Monsieur le président, je dois mentionner que le dossier de la pisciculture du lac Heney fait l'objet actuellement de démarches judiciaires. Alors, je pense que c'est assez difficile de répondre à cette question-là à ce moment-ci.

2750

LE PRÉSIDENT :

2755

Il y a une autre personne qui est inscrite sur le même sujet, j'ai bien peur, monsieur Calvé, mais on peut quand même vérifier un certain nombre de choses. Est-ce qu'une pisciculture, normalement, est-ce que ça demande une autorisation et est-ce que ça demande une autorisation consécutivement à la réalisation d'une étude d'impact? Là, on n'est pas dans le cas du lac Heney, on est dans le cas du droit général.

M. PIERRE LÉVESQUE :

2760

Un dossier de pisciculture, effectivement, nécessite la délivrance d'un certificat d'autorisation, mais pas nécessairement une étude d'impact environnementale.

LE PRÉSIDENT :

2765

C'est un certificat d'autorisation selon 22?

M. PIERRE LÉVESQUE :

2770

Exact.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Genest.

2775

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2780 Sans déborder des questions qui ne pourraient pas être traitées sous réserve de non-respect du sub judice, puisque vous en parlez dans le Portrait régional, pouvez-vous nous expliquer la problématique du bloom d'algues, cyanobactéries, au lac Heney?

2785 **M. PIERRE LÉVESQUE :**

Monsieur le président, monsieur Fournier va répondre à cette question.

2785 **M. HENRI FOURNIER :**

2790 Monsieur le président, des blooms d'algues de cyanobactéries, des cyanobactéries qui sont communément appelées les algues bleues-vertes, ont été mesurés par une équipe de l'Université du Québec à Montréal, si je me souviens bien à l'automne 96, dans le lac Heney, où nous enregistrons une concentration de phosphore qui est extrêmement élevée. On parle de 20 microgrammes par litre environ ou plus, ce qui est extrêmement élevé pour les lacs de la région qui habituellement se situent nettement à moins de 10 microgrammes par litre, en moyenne. Et c'est ce qui a entraîné, dans le cas du lac Heney, ces blooms qui se sont produits au moins en 96.

2795 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Et ça a rendu l'eau non potable?

2800 **M. HENRI FOURNIER :**

2805 Les gens de la Santé publique pourrait être plus précis que moi là-dessus sur l'effet sur la santé publique, mais il y a eu un avis de non-utilisation de l'eau qui a dû être émis, oui, consécutivement à la découverte de ces cyanobactéries dans l'eau.

2805 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Madame Dupont, est-ce que vous avez des détails?

2810 **LE PRÉSIDENT :**

On vous fait fouiller dans votre documentation.

2815 **M. LOUIS-PHILIPPE MAYRAND :**

En attendant que madame Dupont trouve cette documentation-là, le même phénomène sur d'autres lacs a été enregistré au cours de l'année passée. Il a été démenti par certaines municipalités là, mais d'autres lacs ont eu effectivement le phénomène des blooms.

2820 **LE PRÉSIDENT :**

En tout cas, à la page 7, on parle de trois lacs de la région:

2825 «(...) ont présenté de façon soudaine une masse gélatineuse de couleur verdâtre ressemblant à de la peinture et flottant juste sur la surface de l'eau et s'accumulant sur les berges.»

Et là, on parle encore d'algues bleues-vertes, donc c'est le même phénomène.

2830 **M. HENRI FOURNIER :**

2835 Oui, c'est le même constat, en ce sens que ce sont des cyanobactéries qui ont été constatées. Urgence Environnement a été appelée pour un des plans d'eau. Des échantillons ont été envoyés au laboratoire et il y a eu constatation de présence de cyanobactéries dans cet échantillon. Puisque les symptômes dans les deux autres cas étaient tout à fait les mêmes, les gens d'Urgence Environnement en ont conclu que c'était la même situation qui avait prévalu.

2840 Par contre, au niveau écologique, ces plans d'eau là sont très différents du lac Heney. Il y a au moins un plan d'eau que nous connaissons où nous avons des échantillons depuis un certain temps et puis le lac est dans une situation radicalement différente. Alors que tantôt je parlais que le lac Heney, on y retrouvait une concentration de phosphore extrêmement élevée, anormale pour les plans d'eau de notre région, dans le lac Blue Sea, pour ne pas le nommer, qui est un des trois lacs en question...

2845 **LE PRÉSIDENT :**

Comment vous lappelez?

2850 **M. HENRI FOURNIER :**

Blue Sea.

LE PRÉSIDENT :

2855 Oui, c'est vrai, ça va. Je m'excuse de mon ignorance.

M. HENRI FOURNIER :

2860 Pas de problème. Nous savons que la concentration de phosphore dans ce plan d'eau là est de l'ordre de 7 microgrammes par litre. Ce n'est donc pas, et de loin, une situation d'eutrophisation.

2865 Ce qui nous a amenés à penser que - et c'est plausible - que le phénomène est un phénomène qui d'ailleurs s'est avéré être très passager et qui découlait des conditions qui ont prévalu, qui ont été un peu particulières le printemps dernier, où le printemps a été très sec, très chaud et, soudainement, il y a eu une série d'événements, de très fortes précipitations pendant une courte période, ce qui a amené probablement un ruissellement très important vers les plans d'eau, donc un enrichissement de ces plans d'eau là, parce que le phosphore sur la terre est associé aux sédiments, ce qui aurait donné une espèce de pic de productivité de façon très temporaire dans les plans d'eau. Et aussitôt que ce phosphore-là a été consommé, entre guillemets, la production a rediminué et les cyanobactéries sont disparues.

2870

2875 Parce que ce qu'il faut savoir, c'est que les cyanobactéries sont présentes de façon endémique, entre guillemets, dans nos plans d'eau et qu'elles se développent lorsqu'il y a présence de phosphore en très grande quantité, ce qui dépasse la capacité... pas la capacité, mais ce qui écologiquement crée des conditions propices pour ce type de plante-là.

LE PRÉSIDENT :

2880 Votre troisième lac, c'est lequel, quant à ne pas les nommer?

M. HENRI FOURNIER :

On a le Blue Sea, le Carson et le Roddick, si je me souviens bien.

2885 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

Madame Gallichan.

2890 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Est-ce que dans le cas du lac Heney, l'UQAM ou vous avez vu des différences à un moment donné? Vous avez mentionné que dans le cas du lac Blue Sea, ça a été momentané. 2895 Est-ce que l'étude s'est poursuivie, les prélèvements se sont poursuivis dans le cas du lac Heney et que vous avez observé les mêmes modifications ou si ça s'est maintenu? Avez-vous des prélèvements réguliers?

M. HENRI FOURNIER :

2900 Non, la situation est radicalement différente dans le cas du lac Heney. Le suivi est fait par les gens de l'association pour les fins de la poursuite dont monsieur Lévesque a parlé tantôt. Mais là-bas, la situation écologique est complètement différente. On se trouve en présence

2905 d'un plan d'eau qui est beaucoup plus enrichi que les autres, de sorte que les blooms sont des événements qui sont beaucoup moins passagers et rares que dans un plan d'eau comme, par exemple, le lac Blue Sea où on en a revu un là. On va peut-être en revoir un cette année; on ne le reverra peut-être pas avant vingt ans, dépendamment des conditions qui prévaudront.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2910 Est-ce que les trois lacs servent à l'alimentation en eau?

M. HENRI FOURNIER :

2915 Je ne sais pas. Je ne sais pas si quelqu'un a cette information-là?

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2920 On va revenir à madame Dupont. Est-ce que le développement endémique des cyanobactéries produit des maladies endémiques?

Mme HÉLÈNE DUPONT :

2925 Alors, les cyanobactéries, lorsqu'elles sont en abondance, comme on a vu au lac Heney, c'est sûr que ça peut représenter un risque pour la santé. La principale voie d'exposition à ce moment-là, c'est par la voie orale, par l'ingestion d'eau, principalement s'il y a des gens qui prennent leur eau dans le lac. Alors, c'est évident que la Direction de Santé publique de l'Outaouais a émis à ce moment-là un avis pour avertir les gens de ne pas consommer l'eau parce qu'elle était impropre à la consommation.

2930 Et puis il y a d'autres possibilités aussi de contamination, comme par exemple lors d'activités récréatives dans l'eau, la baignade ou des choses comme ça, par contact cutané. Mais les cyanobactéries, semble-t-il, pourraient être irritantes surtout pour les voies digestives; au niveau de la peau, c'est moins pire, en tout cas. Mais c'est toujours préférable de ne pas se baigner là-dedans. De toute façon, quand on voit une nappe verte fluorescente à la surface de l'eau, ce n'est pas tellement attirant et les gens vont d'emblée éviter ça.

LE PRÉSIDENT :

2940 Est-ce qu'il y a toujours interdiction de votre part? L'avis de santé sur le lac Heney, est-ce qu'il est maintenu?

Mme HÉLÈNE DUPONT :

2945 Au lac Heney, nous autres, on est intervenus en 1996, je crois. On n'a pas eu d'autres interventions après cette date-là. Je ne pourrais pas vous dire si... mais du côté de la consommation d'eau de lac, c'est évident qu'il faut être prudent. Même si l'eau a l'air d'être tout à fait claire, ce n'est pas un signe qu'elle n'est pas contaminée.

2950 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va, monsieur?

M. LOUIS-PHILIPPE MAYRAND :

2955 Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

2960 Merci.
Monsieur André Bendwell, s'il vous plaît. Bonsoir, monsieur!

M. ANDRÉ BENDWELL :

2965 Bonsoir! Alors, monsieur le président, les membres de la Commission et mesdames et messieurs de divers ministères, je vais regrouper une série de questions à partir des affirmations qui ont été données à la page 12 du portrait de l'Outaouais sur les piscicultures dans l'Outaouais.

2970 Cette série de questions est principalement reliée à l'ensemble d'études qui ont été faites par des gens du ministère de l'Agriculture, à savoir que les sites les plus favorables pour établir des piscicultures au Québec se situeraient du côté de l'Outaouais, le tout basé sur des études basées sur les taux de phosphore qu'il y avait dans certains cours d'eau du côté des Appalaches, du côté de la région de Québec ou autres.

2975 Alors, on parle beaucoup de normes qu'on souhaite inférieures à .015. On sait que le bruit de fond, strictement ce qui est charrié dans la plupart des cours d'eau par exemple du côté des Appalaches, est largement supérieur à ces taux visés actuellement au Québec. Alors, la région la plus favorable semblerait la partie de l'Outaouais.

2980 Alors, la première question que je vais poser ici s'adresse au président ou à celui qui voudra bien y répondre. J'aimerais savoir, est-ce que c'est l'intention du gouvernement du Québec de favoriser, au niveau de l'activité de l'aquiculture, l'autosuffisance ou se rapprocher le plus possible de la suffisance au Québec puisqu'actuellement, on sait qu'on satisfait à peu près,

2985 dépendant des études, entre 15 % et 20 % des besoins de la population québécoise en termes de truite reliée à la table. Alors, c'est ma première question.

LE PRÉSIDENT :

2990 Elle va aller au ministère de l'Agriculture, évidemment, et de l'Alimentation. Oui, monsieur Bernier?

M. RAYMOND BERNIER :

2995 Oui. Naturellement, c'est un marché potentiel intéressant, mais je voudrais dire que, aussi, le ministère de l'Agriculture veut quand même développer ça dans le respect des lois et de l'environnement.

LE PRÉSIDENT :

3000 Est-ce qu'il y a d'autres espèces que vous vissez? Là, on parle de production de truite. Est-ce qu'il y a d'autres espèces de poissons consommables que vous vissez? C'est seulement l'élevage de la truite ou s'il y a d'autres élevages?

3005 **M. RAYMOND BERNIER :**

Pour cette question, il va falloir que je réfère au spécialiste, malheureusement pour l'audience. Mais aussi, ce que je voulais ajouter, c'est que dans les projets, comme je disais tantôt, il faut qu'il y ait le souci de l'environnement et c'est important.

3010 Puis j'avais une question pour le monsieur, mais je l'adresse au président. C'est la question du phosphore du côté des Cantons de l'Est ou... je ne sais pas où tu as pris ça, mais je pose la question.

3015 **LE PRÉSIDENT :**

On va aller chercher ça. Ça m'a intrigué. Vous faites allusion à des études, monsieur, là-dessus, vous donnez des choses. Pouvez-vous me donner vos sources?

3020 **M. ANDRÉ BENDWELL :**

Écoutez, il y a eu une conférence à Yamachiche, il y a quelques semaines, dans laquelle des biologistes et des ingénieurs du gouvernement du Québec, du ministère de l'Agriculture ont présenté un panorama assez précis de la situation du Québec. Et ça me fera grand plaisir de transmettre au président l'ensemble de cette information-là.

3030 **LE PRÉSIDENT :**

Et ça va nous faire plaisir de la recevoir, monsieur. Maintenant, je vais quand même vérifier auprès du ministère de l'Environnement parce que là, vous avez une prétention sur la connaissance de l'eau, de la différence entre l'eau des Appalaches et l'eau de la région ici.

3035 Est-ce que vous êtes capable de confirmer ces données-là d'une manière globale? Monsieur Primeau.

3040 **M. SYLVAIN PRIMEAU :**

Oui, monsieur le président. Pour ce qui est de la concentration de 15 microgrammes par litre, effectivement pour les cours d'eau de la région des Appalaches, cette valeur m'apparaît comme un bruit de fond très vraisemblable, qui correspond à peu près à ce que, nous, on obtient à ce qu'on appelle nos stations témoins dans les bassins versants du côté sud du fleuve Saint-Laurent, c'est-à-dire des bassins comme la rivière Saint-François ou la rivière Chaudière. C'est des valeurs qui se situent dans ces ordres de grandeur là.

3045 **LE PRÉSIDENT :**

Ça, c'est pour le phosphore?

3050 **M. SYLVAIN PRIMEAU :**

Pour le phosphore total, effectivement, monsieur le président. Et ça, ça correspond quand même à des régions où il y a très peu de développement humain.

3055 **LE PRÉSIDENT :**

Mais là, on parle de phosphore total dans les rivières?

3060 **M. SYLVAIN PRIMEAU :**

Total, c'est ça, dans les rivières, c'est ça.

3065 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez l'équivalent dans les rivières d'ici?

3070 **M. SYLVAIN PRIMEAU :**

 Monsieur le président, si on a l'équivalent dans les rivières d'ici, laissez-moi deux petites secondes, j'ouvre mon rapport puis je vais vous donner ça.

3075 **M. ANDRÉ BENDWELL :**

 Alors, on va avoir probablement une vision plus complète des rivières de l'Outaouais. On peut vous dire que nous avons reçu tout récemment, il y a quelques jours, les résultats de certaines rivières ici dans l'Outaouais et ce qu'on avait comme période en plein printemps pris le lendemain d'une pluie très forte dans des conditions d'érosion maximale, ça nous donnait des résultats à .01, inférieur à .01, c'est-à-dire qu'au niveau du laboratoire, on décelait une trace qui n'était pas mesurable parce qu'on ne pouvait pas mesurer quand on est inférieur à .005.

3080 **LE PRÉSIDENT :**

 On arrive à la limite de détection.

3085 **M. ANDRÉ BENDWELL :**

 C'est ça.

3090 **M. SYLVAIN PRIMEAU :**

 Monsieur le président, dans le cas de la rivière des Outaouais, nous avons ce qu'on appelle une station témoin à Grand Remous dans le bassin versant de la rivière Gatineau et la concentration médiane se situe aux environs de 12 microgrammes par litre. Et cette concentration-là peut être évaluée un petit peu à la baisse à cause des biais analytiques. On peut dire, grosso modo, que la valeur de 10 ou 12 microgrammes par litre représenterait le bruit de fond pour la région de l'Outaouais.

3095 **LE PRÉSIDENT :**

 Il y a une petite divergence avec vos chiffres.

3100 **M. ANDRÉ BENDWELL :**

 C'est-à-dire qu'il n'y a pas de divergence entre nos chiffres. Ce qu'on prend ici, c'est la rivière Outaouais. Si vous prenez la rivière Outaouais ou la rivière Gatineau, compte tenu du fait que vous avez des papetières, vous avez des villes comme Quyon, comme on mentionne dans le rapport, et comme Pontiac qui déversent directement à la rivière, c'est normal que vous ayez des montants semblables.

3110 De toute façon, nous allons soumettre une demande au Ministère dans les prochains jours sur d'autres rivières, qui sont peut-être moins d'importance, mais qu'en même temps qu'il n'y a pas de rejets de villes qui sont dans ces rivières-là, dans la région, on se retrouve à des taux largement inférieurs.

LE PRÉSIDENT :

3115 Vous parlez de demande de...

M. ANDRÉ BENDWELL :

3120 De demande au Ministère.

LE PRÉSIDENT :

3125 De pisciculture?

M. ANDRÉ BENDWELL :

Oui.

3130 **LE PRÉSIDENT :**

D'autorisation de pisciculture?

M. ANDRÉ BENDWELL :

3135 Oui.

LE PRÉSIDENT :

3140 Juste une chose, quand vous parlez de l'Outaouais, vous parlez de la région ou vous parlez de la rivière? Quand vous parlez de Grand Remous, c'est que...

M. SYLVAIN PRIMEAU :

3145 Non. Grand Remous, c'est la rivière Gatineau, c'est la rivière que nous -- ce site-là de la rivière Gatineau dans le bassin versant de la rivière des Outaouais représente pour nous un endroit où est-ce qu'il y a plus d'activités humaines et c'est un bon endroit qu'on peut qualifier de témoin.

3150 Et je devrais dire aussi, monsieur le président, quelque chose d'important. C'est qu'au niveau de notre méthode analytique, on a quand même certains biais et on a tendance légèrement à surévaluer les faibles concentrations. Donc, comme je vous disais tantôt, la valeur de 10 ou 12 microgrammes par litre a peut-être une légère surévaluation dans cette mesure-là, en toute honnêteté.

3155 **LE PRÉSIDENT :**

3160 Et donc, la distance entre le .01 de monsieur et le 12 de vous est peut-être moindre qu'elle n'apparaît.

3165 **M. SYLVAIN PRIMEAU :**

3170 Bon, ce qui arrive, c'est qu'il faut parler de la même chose. Le monsieur, son .01, ça correspond à 10 microgrammes. Moi, je vous parle de la même chose, 10. Parce que lui, monsieur le président, l'intervenant nous parle en milligrammes par litre et moi, je vous réponds en microgrammes par litre. Donc, c'est juste une question d'unités. On parle toujours de... moi, je vais vous parler de .012 ou de .010 si on parle en milligrammes par litre ou de 10 ou 12 si on parle en microgrammes par litre. C'est juste une question d'unités.

3175 **LE PRÉSIDENT :**

3180 Ça va. Donc, de temps en temps, on échappe le micro et le milli, bon! Alors, nos divergences scientifiques ne sont pas si considérables.

3185 **M. ANDRÉ BENDWELL :**

Alors, on va pouvoir continuer les autres questions, toujours basé sur le point que l'Outaouais est la région la plus favorable pour établir des piscicultures à partir des chiffres de mon confrère et ceux qu'on peut avoir au Québec.

3190 Alors, je suis conscient aussi que l'ensemble de la problématique que je soulève se fait dans un climat extrêmement délicat, avec des problèmes très particuliers qui sont d'ordre juridique, mais nous avons choisi volontairement de faire notre intervention ici dans l'Outaouais parce que comme c'est la région qui est la plus probante et la plus facile, bien, je pense qu'à un moment donné, il va y avoir quelqu'un qui va devoir trancher si on en veut de l'aquaculture ou si on n'en veut pas.

Ma deuxième question...

3190 **LE PRÉSIDENT :**

Je suis d'accord qu'on en discute. Je vais prendre encore une question, mais peut-être que compte tenu des gens en attente, on pourra...

3195 **M. ANDRÉ BENDWELL :**

On va procéder rapidement.

LE PRÉSIDENT :

3200

Non, mais on pourra peut-être essayer de placer demain une discussion un peu plus substantielle.

M. ANDRÉ BENDWELL :

3205

Malheureusement, monsieur le président, demain je ne pourrai pas être ici.

LE PRÉSIDENT :

3210

Vous vous rappez malade?

M. ANDRÉ BENDWELL :

3215

Je ne me rapporte malheureusement pas malade. Je vais vous dire, c'est que mon bureau n'est pas dans la région ici. Je représente les clients de l'Outaouais et malheureusement, demain, je dois être à Québec. Mais je vais tout de même procéder très rapidement aux questions.

LE PRÉSIDENT :

3220

Alors, on va faire une chose. On va en recevoir encore une autre certain, probablement une autre. Puis après ça, si la liste est trop longue, vous me déposerez la liste et on s'assurera qu'il y ait une réponse. Allez-y.

3225 **M. ANDRÉ BENDWELL :**

Alors, à partir du moment qu'on ne sait pas si véritablement on doit en faire une politique québécoise pour satisfaire le marché québécois, probablement que les autres réponses deviennent très théoriques à ce moment-là, mais je pense qu'il faut aussi se les poser.

3230

3235 Est-ce que le ministère de l'Agriculture qui, dans son affirmation et dans son exposé, spécifie qu'il y a tout de même une masse critique minimum que l'on doit produire si on veut être rentable - ici, on spécifie produire 100 tonnes et plus annuellement, une analyse en coûts-bénéfices nous amène probablement plus entre 250 et 300 tonnes - compte tenu de ces études du Ministère d'une part et compte tenu de l'ensemble de la problématique environnementale, est-ce que les deux ministères ou est-ce que c'est du rôle justement de cette Commission de pouvoir suggérer au gouvernement d'établir les aides financières pertinentes à l'établissement d'une industrie piscicole.

3240 Et je m'explique avant que vous répondiez à la question. Dans le sens que lorsque l'on a une industrie qui est rentable, qui va avoir une production qui est peut-être plus élevée, on peut avoir très peur en disant: «quand elles étaient très petites, elles nous créaient énormément de problèmes», mais si elles sont rentables et si elles sont industrielles, je pense qu'on est en mesure de demander à cette nouvelle industrie de régler ses problèmes ou de traiter ses eaux usées de la même façon que n'importe quelle industrie. Et c'est souvent lorsque les opérations sont beaucoup plus petites et qu'on produit d'une façon artisanale, qu'on n'a pas les moyens de satisfaire les normes les plus élémentaires environnementales.

3250 Alors, ma question est la suivante: est-ce qu'il y a une concertation qu'il peut y avoir à quelque part pour demander ou pour favoriser une aide gouvernementale aux pisciculteurs, au même titre qu'on a fait avec les municipalités, au même titre qu'on a fait avec les pâtes et papiers, et au même titre qu'on fait avec les porcheries?

LE PRÉSIDENT :

3255 La question est très claire. Est-ce qu'il y a de la concertation actuellement entre vos ministères sur une approche comme celle-là? Vous êtes deux ministères mis en cause, alors il y en a un qui peut répondre. Et probablement qu'il y aurait d'autres ministères concernés.

M. ANDRÉ BENDWELL :

3260 Écoutez, je peux attendre de deux à trois semaines pour la réponse, ça ne me dérange pas. Je n'ai pas besoin de la réponse ce soir. Je peux attendre deux semaines. Je vais poser mes autres questions puis j'attendrai les réponses.

LE PRÉSIDENT :

Posez-moi vos autres questions, s'il vous plaît.

3270 **M. ANDRÉ BENDWELL :**

Est-ce que les deux ministères, dans cette nouvelle industrie, sont conscients que l'industrie de l'aquaculture actuellement est dans ce qu'on appelle un droit final de compétition avec les producteurs de l'Ontario, qui produisent de beaucoup plus grandes quantités, du fait que les prix à l'abattoir ont passé de 2 \$ et quelque à 1,65 \$ la livre tout récemment et qu'on s'attend que, encore, elles vont descendre environ à 1,55 \$.

Si l'industrie québécoise veut faire face à cette compétition qui nous arrive de l'Ontario, d'autres provinces et des États-Unis, de quelle façon, tout en étant conscients de cette problématique, on ne peut pas favoriser justement l'établissement d'aquaculture sur une base industrielle qui va être en mesure de produire en plus grands volumes à des coûts compétitifs et en même temps de satisfaire les normes environnementales.

3285 **LE PRÉSIDENT :**

Vous faites une argumentation sur la grosseur d'échelle, là vous.

3290 **M. ANDRÉ BENDWELL :**

C'est une question de production d'échelle.

3295 **LE PRÉSIDENT :**

Sur la grandeur d'échelle, bon.

3300 **M. ANDRÉ BENDWELL :**

Et là aussi, sur cette question-là, je peux attendre trois semaines ou peut-être un mois avant qu'on me réponde.

3305 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, j'en suis conscient. Dites-moi, est-ce qu'on dit aquaculture ou aquiculture ?

3310 **M. ANDRÉ BENDWELL :**

Théoriquement, ce serait aquiculture qui vise plutôt le poisson, et aquaculture pour inclure toutes les algues, etc. Là, il faut expliquer à l'Office de la langue française les subtilités. Moi, ce n'est pas ma spécialité. Mais normalement, on devrait parler d'aquiculture.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

3315 **M. ANDRÉ BENDWELL :**

Une dernière question, si vous permettez?

LE PRÉSIDENT :

3320 Oui, déposez votre dernière question.

M. ANDRÉ BENDWELL :

3325 Et à ce moment-là, elle va s'adresser d'une façon plus directe au ministère de l'Environnement. L'aquiculture est une activité agricole, je pense, au terme propre du terme. Et alors, à ce moment-là, moi, je vais faire un parallèle avec les porcheries. Comme j'ai à l'occasion de travailler plus dans le centre du Québec et dans le sud du Québec, dans la région de la Yamaska, les pays où il y en a plus, alors je pars d'un principe que mon activité agricole doit être considérée comme une activité agricole au même titre que n'importe laquelle.

3330 Il y a un droit, au Québec en tout cas, que l'on utilise beaucoup quand on est avec les gens de l'UPA, de la CPTAQ et du ministère de l'Agriculture et lorsqu'on présente des projets, on nous dit, bon, en agriculture, on a un droit inaliénable à produire, qu'elle soit dans une zone agricole ou une zone désignée agricole par après, quand un agriculteur fait la demande au niveau de la Commission de protection du territoire agricole.

3340 Alors, je me demande de quelle façon à ce moment-là le Ministère va appliquer cette approche du droit fondamental de produire de l'agriculteur, en cas de l'aquiculture, dans les demandes qui vont rentrer de l'Outaouais, et le tout en fonction de ce qu'on appelle la capacité technologique à régler un problème.

3345 Comme dans le cas des papetières, il y a sept, huit ans, on disait: «Bien, écoutez, on n'est pas capable de demander aux papetières de produire une qualité d'épuration, une qualité à l'émissaire de plus que la technologie va nous permettre d'obtenir.» Alors, à partir du droit fondamental à produire et à partir de la connaissance de technologies, je veux savoir de quelle façon le ministère de l'Environnement va traiter les demandes qui vont venir dans les prochains temps dans l'Outaouais.

3350 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va. Pendant que je vous ai, moi, je vais vous poser quelques questions, par exemple. On a eu une controverse tantôt sur la quantité d'eau nécessaire pour une production de -- prenons 250 tonnes. Vous me dites, la viabilité industrielle de ce genre d'entreprise, c'est 250 tonnes de poissons. C'est quoi les barèmes de quantité d'eau souterraine consommée pour ça?

M. ANDRÉ BENDWELL :

3360 Si l'on parle d'une opération traditionnelle, je dirais que le 534 mètres devrait être peut-être élevé à 850. Par contre...

LE PRÉSIDENT :

3365 850 mètres cubes par jour?

M. ANDRÉ BENDWELL :

Oui. C'est-à-dire non, non, mètres cubes à l'heure.

3370 **LE PRÉSIDENT :**

À l'heure?

3375 **M. ANDRÉ BENDWELL :**

Oui. Ça, je parle de vraiment une opération très traditionnelle. De toute façon, je pense que dans l'Outaouais, on ne verra plus d'opérations très traditionnelles. Ils ont eu suffisamment de problèmes avec ça.

3380 Si l'on prend, par contre, une opération, je dirais, un petit peu plus écologique, dans laquelle on emploie des technologies peut-être plus à point, sans nécessairement produire en circuit fermé et avec ce qu'on pourrait appeler un rejet zéro, la notion du 534 mètres est probablement logique mais dans une opération, je dirais, un petit peu plus dynamique.

3385 Maintenant aussi, ce que je veux spécifier dans cette partie-là, c'est clair que lorsque l'on parle de quantités semblables, habituellement, bien, c'est-à-dire de par la législation, il n'y est jamais pris plus que 20 % en termes du débit, par rapport au débit minimum qui est du cours d'eau. Alors, la quantité qui est disponible à partir du cours d'eau, ce n'est jamais plus que 20 % de son débit minimal et qu'il faut tenir compte aussi que dans à peu près toutes les

piscicultures, il y a aussi un apport d'eau qui vient de pluies, qui fait la balance entre ce qui est nécessaire.

LE PRÉSIDENT :

3395

Donc, s'il y a 20 % de l'eau... ah! pas plus de 20 % du débit du cours d'eau.

M. ANDRÉ BENDWELL :

3400

Du cours d'eau. Alors, ça veut dire que si votre cours d'eau, par exemple, vous voulez puiser 534 mètres cubes, bien, vous auriez 2 000 quelque...

LE PRÉSIDENT :

3405

Mais ça ne veut pas nécessairement dire 534 mètres cubes à l'heure d'eau souterraine.

M. ANDRÉ BENDWELL :

3410

C'est ça. Parce que là-dedans, la plupart du temps, il va y avoir un mélange entre une partie de l'eau qui va provenir du cours d'eau et l'autre partie qui va venir des puits, qui va être en eau souterraine.

LE PRÉSIDENT :

3415

Et ce mélange-là est de quel ordre?

M. ANDRÉ BENDWELL :

3420

Ça dépend des périodes de l'année. Ce n'est jamais pareil.

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais sur une moyenne annuelle, c'est 50 % ou c'est 20 %?

3425

M. ANDRÉ BENDWELL :

3430

Non, non, c'est... écoutez, ça dépend du cours d'eau, ça dépend d'où vous êtes. Si vous êtes dans l'Outaouais, c'est certain que l'eau étant de meilleure qualité, ce que vous allez prendre dans le cours va être beaucoup plus grand. Alors, ça peut peut-être être en raison, pris dans le cours d'eau, à l'échelle de 75 % à 80 %; puis la balance pris en eau souterraine.

3435 Maintenant, si toujours vous examinez ça d'une façon plus dynamique, puis que vous utilisez plus de production en hiver et que vous utilisez certains moyens pour avoir de l'eau un peu plus chaude pour avoir des meilleures productions, bien, là, ça peut varier un peu. Mais ce n'est jamais des grandes, grandes variantes.

LE PRÉSIDENT :

3440 D'accord. Écoutez, on vous remercie de votre franchise et de poser si clairement les questions. C'est rare que quelqu'un pose des questions aussi grandes. On va ensemble se comprendre sur deux affaires.

3445 Vous comprenez bien que l'immense débat sur l'eau souterraine ne peut pas non plus échapper à de nouveaux utilisateurs qui s'annoncent et qui risquent d'être d'assez grands consommateurs. Donc, ça fait nécessairement partie du débat. Et dans ce débat-là, il y a des problèmes énormes de connaissance de la nappe et des capacités, et d'identification des ressources, et de un.

3450 Deuxièmement, j'accepte bien le parallèle avec l'industrie porcine, mais si on avait su avant que l'industrie porcine aurait massacré autant les rivières, peut-être qu'on aurait été plus prudents avant d'y embarquer. Donc, la leçon qu'on a apprise de l'industrie porcine peut nous forcer à avoir des démarches un petit peu plus systématiques et plus intégrées si on voit arriver une production de poisson intensive, même si on aime bien le poisson par ailleurs.

3455 Est-ce que c'est clair? Vous êtes clair avec nous, il faut qu'on soit clairs avec vous.

M. ANDRÉ BENDWELL :

3460 C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Ça marche?

3465 **M. ANDRÉ BENDWELL :**

3470 J'aimerais peut-être amener un dernier point, un petit commentaire, parce qu'on travaille énormément au niveau des municipalités et des MRC. Et j'aimerais aussi que dans les points de recherche ou les points qui seront commandés éventuellement, probablement d'information supplémentaire auprès des ministères locaux. Nous, on a constaté souvent, de la part des MRC où on travaille, des curieux de parallèles ou une certaine corrélation, on n'a jamais pu vérifier statistiquement si elle avait une véracité ou pas.

3475 Souvent, dans des cours d'eau, des rivières où on voit soudainement des taux de phosphore s'élever curieusement, ça se fait à des périodes de grandes crues, ça se fait au printemps et souvent, parallèlement dans certaines municipalités, c'est à l'époque où on fait le vidangeage des fosses septiques. Alors, on n'a jamais pu vérifier statistiquement quel était le lien entre le vidangeage de fosses septiques et les pluies qui se faisaient en même temps, à savoir si c'était les pluies ou s'il y avait certains sous-entrepreneurs qui avaient pris de mauvaises habitudes, mais c'est tout de même des corrélations qui nous ont fatigués très souvent.

3480 Je vous remercie beaucoup.

3485 **LE PRÉSIDENT :**

Attendez un petit peu, mon collègue veut poser une question.

3490 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

C'est une question qui concerne le Ministère.

3495 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va.

3500 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Alors, vous pouvez prendre congé, monsieur.

3505 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Bendwell.

3510 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Monsieur Latulippe, à la page 12 du document régional, on mentionne au deuxième paragraphe qu'il y a une dizaine de piscicultures dans la région et dans la troisième phrase, on dit: «Par contre, l'une d'entre elles détient un certificat d'autorisation.» Est-ce qu'il faut comprendre que les autres n'en ont pas?

M. PIERRE LÉVESQUE :

3515 Non, monsieur le président. Les autres ont aussi des certificats d'autorisation, mais c'est parce qu'on veut mettre l'emphase sur celle...

3520 **LE PRÉSIDENT :**

Qui a 250.

3525 **M. PIERRE LÉVESQUE :**

... 250.

3525 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

D'accord, ça va. Alors, si je comprends bien, on aura un débat avec le ministère de l'Agriculture sur, monsieur le président, toutes les questions de --

3530 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, j'attends votre expert. Vous m'amenez votre expert sur les piscicultures?

3535 **M. RAYMOND BERNIER :**

Vous le voudriez présent ici?

3540 **LE PRÉSIDENT :**

Demain. Êtes-vous capable de me le faire venir demain?

3545 **M. RAYMOND BERNIER :**

On n'en a pas dans la région. C'est quelqu'un de Québec. Je ne sais pas s'il va être disponible pour venir.

3550 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Alors, il faudrait prendre une entente, parce qu'il y a des questions très importantes. Il y a des affirmations. Il faudrait savoir qu'est-ce que le ministère de l'Agriculture en pense et quelle est la position claire là-dessus.

3555 **M. RAYMOND BERNIER :**

À propos de quoi?

3560 **LE PRÉSIDENT :**

À propos de la série de questions que monsieur pose sur une...

3565 **M. RAYMOND BERNIER :**

J'ai noté du mieux que j'ai pu les questions qu'il a mentionnées. Je pense que ça se résume peut-être à deux questions, mais je les ai notées.

3570 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Oui, mais par exemple ce qui est indiqué dans le document, à la page 12, «la tendance des grosses piscicultures», alors on cite le ministère de l'Agriculture quand on dit ça. Bon, est-ce que c'est une tendance qui est vraiment acceptée? Est-ce qu'il y a eu des évaluations par le Ministère concernant les productions intensives et concentrées, alors que pour les espèces animales - on en a parlé ce soir - il y a eu des impacts importants?

3575 Il y a le point de vue de la consommation en eau souterraine et de surface, mais il y a le point de vue des rejets aussi de la production piscicole qu'il faut connaître, quels sont les rejets de cette industrie-là et comment ces rejets-là peuvent être traités.

3580 **M. RAYMOND BERNIER :**

Je ne suis pas en mesure de répondre à ces questions.

3585 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Non, non, d'accord. Mais là, moi, je veux m'assurer, monsieur le président, qu'on ait des réponses.

3590 **LE PRÉSIDENT :**

Vous êtes ici demain, vous?

3595 **M. RAYMOND BERNIER :**

Ça ne sera pas moi. Ça va être Marc Clément qui va être ici demain.

3595 **LE PRÉSIDENT :**

Mais en tout cas, voyez-moi après la rencontre, parce que là il faut qu'on s'assure qu'il y ait un spécialiste qui puisse venir à l'audience. S'il ne vient pas ici demain, on continue notre

3600 tournée, on peut le croiser ailleurs dans la tournée. On peut le croiser à Trois-Rivières, le croiser à Victoriaville. Mais il y a là une série de questions qui sont majeures et qu'on ne doit pas laisser tomber.

M. RAYMOND BERNIER :

3605 Je suis tout à fait d'accord avec vous.

LE PRÉSIDENT :

3610 Et aussi, si vous avez de l'information sur des expériences étrangères - monsieur parlait de l'Ontario qui aurait pris de l'avance ou du retard là-dessus - donc s'il y a des comparatifs, qu'on puisse savoir. Ça va, monsieur Bendwell?

M. ANDRÉ BENDWELL :

3615 Oui. Et je ferai parvenir au président toute une série d'informations techniques qui proviennent aussi du ministère de l'Agriculture et qui proviennent d'expériences étrangères, et qui pourront peut-être aider la présidence et le BAPE à prendre position éventuellement. En tout cas, on s'engage, nous, à vous faire parvenir le plus d'informations possible.

3620 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur.

Monsieur George Mc Kormick, s'il vous plaît.

3625 **M. GEORGES McKORMICK :**

Bonsoir, monsieur le président, mesdames et messieurs. J'ai une question, however I would like to ask it in English as my French is much to be desired, if you don't mind. Okay?

3630 I represent the Danford Lake and District of property owners Association and that area is North of Low, Quebec. It's up in the Municipality of Kazabazua and it's a number of cottages on a few lakes just West of Kazabazua, just to let you know where that is.

3635 I want to first of all, of course, commend the Ministry of Environment for the past work they have done on various projects and, for example, you have done a very good project on the Programme de lacs program. It's of course a program that took place a number of years ago, whereby septic systems were inspected and test on coliform was carried out at various cottages on number of lakes and, however, of course over the last number of years, there have been a lot of cutbacks within the Ministry of Environment in terms of personnel and budget cutbacks. And I thought that that lacs program, the water program was a very very good program, it

certainly helped our lake and I would just encourage your Department to continue, you know, in the future as part of your initiatives to perhaps have some funding for similar programs, so that we can assist with of course the problems of phosphorus in lakes due to septic systems.

3645 That I see as a big problem for cottages and there are still a lot of cottages that have old septic systems that are leaching and it is a big problem, and I think that with the Ministry of Environment, you people can certainly assist in perhaps some funding programs of whatever it takes. In fact, we have some dollars in our Association, we could perhaps assist in any program to help with the water quality, with coliform bacteria, with the various systems.

3650 So that is the sort of point that I wanted to make and I'm hoping that we can work together in the future and solve some of these problems.

LE PRÉSIDENT :

3655 O.K.

LE PRÉSIDENT :

3660 Alors, monsieur Latulippe, vous avez compris la question?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Si j'ai bien compris, c'est concernant le programme des lacs?

3665 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. On peut répondre en français? Vous comprenez bien le français?

3670 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Alors, au niveau du Programme des lacs, on vous a souligné dans une séance antérieure qu'on a mis fin à ce programme, si je ne me trompe pas... on est en train de chercher l'information précise.

3675 **LE PRÉSIDENT :**

C'est 1994 il me semble que vous avez dit.

3680 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

J'avais dit en 93, je pense.

LE PRÉSIDENT :

3685

Oui.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

3690

Alors, 93 ou 94. Et il n'y a pas eu, au niveau administratif, de prise en charge d'une nouvelle direction qui remplaçait l'aménagement des lacs et cours d'eau.

3695

Par contre, des prises en charge, au niveau du Q-2.-r8, du règlement sur les eaux usées des résidences isolées, l'entrée en vigueur des modifications en 96 de la nouvelle Politique de protection des rives et du guide technique qu'on a déposé auprès de la Commission sur la Politique de protection des rives ont finalement encadré tout ce qui était en charge à l'époque, en tout cas une bonne partie, disons, de ce qui était en charge par le Programme des lacs et la Direction de l'aménagement des lacs et cours d'eau.

3700

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que ça va, monsieur?

M. MC KORMICK :

3705

O.K., merci.

LE PRÉSIDENT :

3710

Un instant.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

3715

Monsieur le président, pour les gens, les groupes comme ceux de monsieur Mc Kormick qui offrent au gouvernement, au Ministère, leur aide sur des prélèvements, est-ce que vous êtes ouvert à cette perspective?

You said you offered your help.

3720

M. GEORGES McKORMICK :

Yes, certainly, yes.

3725 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Dans le cadre du programme Action environnement, comme vous savez, il y a même des subventions aux actions environnementales qui rencontrent les critères. Et donc, un programme ou une aide qui serait demandé pourrait voire même être subventionné dans le cadre de ce programme-là, sous réserve des critères qui pourraient s'appliquer.

3730 **Mme GISELLE GALLICHAN, commissaire :**

Mais ce que monsieur offre, c'est aussi l'aide au niveau de l'information sur des prélèvements ou autrement qu'ils peuvent, eux, offrir au gouvernement.

3735 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça. Et c'est ça qui peut être subventionné par leur programme.

3740 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Voilà.

3745 **LE PRÉSIDENT :**

Vous pouvez avoir, si vous vous adressez à la région, par rapport à certains projets éducatifs ou à certaines démarches de sensibilisation de vos associations, il est possible que des formulations puissent être subventionnées. Est-ce que je me trompe?

3750 **M. PIERRE LÉVESQUE :**

Le programme Action environnement, dont monsieur Latulippe fait mention, justement vient de prendre fin le 9 avril pour la cuvée 1999. Alors, on ne peut pas présumer qu'il reviendra l'an prochain. Mais en tout cas, pour 99, le programme existe effectivement.

3755 **LE PRÉSIDENT :**

Vous avez déjà dépensé tout votre budget pour 99.

3760 **M. PIERRE LÉVESQUE :**

On ne peut pas dire que le budget est dépensé pour 99, mais les demandes, les gens avaient jusqu'au 9 avril pour déposer leurs demandes. C'est en processus d'analyse. Et annuellement, nous sommes malheureusement dans l'obligation de refuser plusieurs demandes faute justement de fonds.

3770 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va?

3775 **M. GEORGES McKORMICK :**

Merci.

3780 **LE PRÉSIDENT :**

Thank you very much.

3785 Écoutez, il est rendu 11 h 05, j'ai deux personnes encore inscrites. Je ne voudrais pas trop vous frustrer. Il y a madame Diane Clément et monsieur René Cantin, vous est-il possible de revenir demain? Ou sinon, je vous recevrai mais en essayant de... madame Clément est ici?

3785 **Mme DIANE CLÉMENT :**

Oui. Je peux revenir demain.

3790 **LE PRÉSIDENT :**

Ça ne vous désorganise pas trop? Ça va. Monsieur Cantin?

3795 **M. RENÉ CANTIN :**

Je ne peux pas être ici demain, mais je peux faire ça très vite.

3800 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, venez faire ça très vite, et ça ira. Oui, monsieur Cantin.

3805 **M. RENÉ CANTIN :**

Bonsoir! Merci de me donner un petit peu de temps. Je suis membre d'un conseil d'administration d'une coopérative qui exploite un réseau d'aqueduc privé. On distribue de l'eau à environ une cinquantaine d'usagers, on parle de maisons. À ce moment-là, je ne peux pas donner le nombre d'habitants comme tels. Et aussi, sur ce réseau-là, il y a des fermes et une exploitation qui fabrique de la glace à partir de l'eau du réseau d'aqueduc.

3810 En consultant le document de consultation publique qui est fourni ici, je ne vois pas beaucoup mention d'exploitations privées. Et là, je ne fais pas référence à des municipalités qui donnent la gestion et l'opération de leur réseau d'aqueduc, mais carrément à des exploitants privés qui fournissent de l'eau potable au Québec. Je ne vois pas grand-chose là-dessus et puis je me questionnais par rapport à ça. Est-ce qu'il y a des chiffres qui pourraient donner l'importance et la place de ces réseaux d'aqueduc là au Québec?

3815 **LE PRÉSIDENT :**

Votre réseau d'aqueduc que vous opérez, il opère à partir de l'eau souterraine?

3820 **M. RENÉ CANTIN :**

Oui, il y a des sites de captage à partir d'eau souterraine, exactement.

3825 **LE PRÉSIDENT :**

Et ça, vous connaissez bien la mécanique, les obligations que vous avez, puis s'il y a des conflits pour déterminer les prix, etc., ça, vous êtes bien au courant de ça?

3830 **M. RENÉ CANTIN :**

Effectivement. Ça faisait partie justement un peu de la problématique qu'on vit d'opérer ce réseau-là.

3835 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Latulippe.

3840 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Je m'excuse, est-ce que vous pourriez reformuler l'essentiel de la question?

3845 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'est ça. À un moment donné, on gère plusieurs questions en même temps. C'est que monsieur est propriétaire d'un aqueduc privé et il trouve qu'on n'en parle pas dans le document de référence. Il veut savoir si on a des informations sur le phénomène. Est-ce que vous avez des données sur l'importance des aqueducs privés? Et j'imagine aussi, par voie de continuité, est-ce que vous avez des interventions que vous prévoyez - je pense à la réforme du règlement de l'eau potable ou dans le cas de l'eau souterraine, puisque son aqueduc distribue de l'eau souterraine - des perspectives qui sont à venir dans ce domaine-là?

3850

Est-ce que ça correspond à votre question?

M. RENÉ CANTIN :

3855

Oui.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

3860

Compte tenu de l'ampleur de la question, je vais devoir vous revenir et puis monsieur pourra dans le verbatim avoir le suivi. Parce que je vais vous donner des bribes et je ne pense pas que ce soit satisfaisant. Il y a une directive qui concerne ça. Il y a aussi un règlement sur les entreprises d'aqueducs et d'égouts.

LE PRÉSIDENT :

3865

Ça, monsieur connaît bien l'opération.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

3870

Mais il y a des éléments de ça que je devrai consulter aussi pour répondre adéquatement à toute la question, et les statistiques également.

LE PRÉSIDENT :

3875

Ça va?

M. RENÉ CANTIN :

3880

Oui.

LE PRÉSIDENT :

On peut accepter que la réponse vienne ultérieurement.

3885

M. RENÉ CANTIN :

3890

D'accord. Mon inquiétude et surtout pourquoi je suis venu poser la question, c'est qu'on n'en parle pas beaucoup, de un. Et de deux, je ne sens pas qu'on a beaucoup de support en fait d'exploitant de ce genre de réseau-là, étant donné du fait, par exemple, qu'il y a des programmes de subvention pour améliorer les sites, toute l'exploitation finalement d'eau potable

est réservée aux municipalités et jamais réservée... ou il n'y a pas de part pour qu'on puisse accéder à ce genre de subvention-là pour opérer adéquatement notre réseau.

LE PRÉSIDENT :

3895

L'impression que j'ai, monsieur, c'est que vous faites plus partie d'une tolérance que d'une politique qui est mise de l'avant.

M. RENÉ CANTIN :

3900

Des fois, on est moins.

LE PRÉSIDENT :

3905

C'est la perception que j'ai. Mais est-ce que je me trompe? J'ai été secrétaire général du Ministère autrefois, puis l'expérience que j'en ai retiré, c'est que les aqueducs privés, oui, ça existe, ça rend service, mais ça ne faisait pas partie d'une problématique à développer ou à soutenir d'une manière dynamique.

3910

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Sans vouloir vous contredire, monsieur le président...

LE PRÉSIDENT :

3915

Contredisez-moi si vous pouvez.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

3920

Pas à cette heure-ci. Vous avez donné quelques éléments qu'on devra fouiller, mais je fais du pouce sur ces éléments-là. Effectivement, dans le projet de règlement sur la modification sur l'eau potable, on vise entre autres 419 réseaux privés. Donc, quand vous dites qu'ils sont un peu en marge, on les prend en compte de façon spécifique. Et c'est pour ça que je veux vous revenir avec une réponse plus complète. Mais je pense que mon collègue a un élément d'information.

3925

M. PIERRE LÉVESQUE :

3930

Oui. Au niveau de la région, à la page 11 du document, on dénombre cinq réseaux privés pour desservir une population de 302 personnes.

LE PRÉSIDENT :

3935 Ce n'est pas ce document-là, monsieur. C'est l'autre document ici. C'est le document régional. Cinq réseaux privés pour 250...

M. PIERRE LÉVESQUE :

3940 302.

LE PRÉSIDENT :

3945 302 personnes.

M. PIERRE LÉVESQUE :

3950 Mais mon collègue, monsieur Rousseau m'indique qu'on va quand même devoir vérifier une information additionnelle, parce qu'il se pourrait que ce soit des réseaux sur lesquels on a un contrôle. Mais il y aurait des réseaux sur lesquels on n'aurait pas nécessairement le contrôle. On va compléter l'information pour demain.

M. RENÉ CANTIN :

3955 N'oubliez pas, vous faites référence à des personnes qui bénéficient de ces services d'aqueduc, mais il y a aussi des exploitations agricoles là-dessus aussi.

LE PRÉSIDENT :

3960 Mais oui, c'est intéressant ce que vous nous avez signalé là-dessus. Est-ce qu'il existe une association provinciale des réseaux d'aqueducs privés?

M. RENÉ CANTIN :

3965 Malheureusement, pas à ma connaissance, mais je pense qu'il y aurait peut-être place à faire un genre de regroupement pour avoir plus de poids ou d'impact quand on a des demandes, par rapport au Ministère, de pouvoir avoir soit du support technique pour être capables de régler des problèmes d'opération ou l'amélioration du réseau.

LE PRÉSIDENT :

3970

Je vous signale, il y a deux intervenants qui sont venus dans l'audience avec des bouts de problème proche du vôtre, un qui était à Québec, une espèce de coopérative de gens qui étaient comme en coopérative, et ailleurs, je pense que c'est à Sherbrooke, une dame qui

3975 s'occupait de parcs de maisons mobiles, où ces gens-là avaient des problèmes assez particuliers.

Ça va, monsieur?

M. RENÉ CANTIN :

3980 Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

3985 Merci. Madame, si vous me dites que vous allez faire ça aussi vite que le précédent, c'est parfait.

Mme DIANE CLÉMENT :

3990 Bonsoir! Je suis Diane Clément, présidente de l'UPA de Thuro et vice-présidente de la Fédération Outaouais-Laurentides. Je vais essayer d'être courte. Moi, c'est l'agriculture. On l'a abordé un petit peu ce soir mais pas beaucoup, je crois.

3995 L'eau est très importante pour les besoins pour tout le monde, mais se nourrir est aussi essentiel. Le mandat des producteurs étant de nourrir la population, l'eau est aussi essentielle à l'agriculture. La demande accrue des embouteilleurs d'augmenter leur potentiel de pompage, la pression augmente tout autant sur l'agriculture. Nous, producteurs, ayant l'obligation selon le règlement sur la réduction d'origine agricole de respecter des périmètres d'épandage lorsqu'on étend nos fertilisants, j'aimerais savoir si les pompeurs, les promoteurs ont aussi les mêmes contraintes que nous.

LE PRÉSIDENT :

4005 Les pompeurs de puits?

Mme DIANE CLÉMENT :

4010 Les pompeurs d'eau de source, en fin de compte, ont les mêmes contraintes que nous de périmètre. On a 300 mètres à respecter.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Monsieur Michel Lavallée va donner des éléments de réponse, monsieur le président.

4015 **M. MICHEL LAVALLÉE :**

Oui, monsieur le président, en ce qui concerne les périmètres de protection qui sont exigés en vertu ou par le biais de l'autorisation du ministre de l'Environnement en vertu de l'article 32, le seul périmètre qui est exigé à ce moment-là, c'est le périmètre de 30 mètres, le périmètre de défense.

Maintenant, il faut quand même mentionner que lorsque l'endroit est zoné agricole, la Commission de protection du territoire agricole tient compte de la servitude qui est créée via les autres règlements, qui imposerait, si vous voulez, du fait de l'autorisation de dézonage, produirait à ce moment-là une servitude chez un voisin agricole. Alors, ça, cette dimension-là est tenue compte par la CPTA et non pas par le ministère de l'Environnement.

LE PRÉSIDENT :

4030 Et est-ce que cette contrainte de servitude est de l'ordre de 300 mètres, comme dit madame?

M. MICHEL LAVALLÉE :

4035 C'est-à-dire que la CPTA va considérer le fait que de dézoner un endroit pour fins de captage pour la consommation humaine va créer par règlement une zone de 300 mètres et donc va réduire, si vous voulez, chez le voisin sa capacité à produire. Donc, ça, c'est un élément que la CPTA tient compte traditionnellement dans ses considérations d'autoriser ou de ne pas autoriser le dézonage dans ces situations-là.

4040 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, ça marche dans un sens et ça ne marche pas dans l'autre, d'accord.

4045 Oui, madame?

Mme DIANE CLÉMENT :

Mais c'est ça, mais quand il dit «un dézonage», souvent ce n'est pas dézoné les terres. Il y a un creusage qui est fait puis on le subit en fin de compte. Ce n'est pas automatiquement dézoné, parce que la terre, elle reste en culture. Elle sert seulement que de pompage. Le cas, il n'est peut-être pas dans la région de l'Outaouais; mais dans les Basses-Laurentides, il existe à plusieurs endroits.

LE PRÉSIDENT :

4055 En ce sens que l'implantation d'un puits impose à ce moment-là une contrainte d'usage...

Mme DIANE CLÉMENT :

4060 Au voisin producteur.

LE PRÉSIDENT :

... au voisin par rapport notamment à l'épandage de fumier.

4065 **Mme DIANE CLÉMENT :**

4070 À l'épandage des fertilisants, du fumier, soit des engrains, des herbicides. C'est dans ce sens-là. Où le puits est foré, en fin de compte, l'agriculture... ce n'est pas un producteur, mais il se dit producteur parce qu'il est obligé d'exploiter sa ferme. Lui, il n'épand aucun fertilisant, aucun épandage de fumier, aucun herbicide, en fin de compte. Mais là...

LE PRÉSIDENT :

4075 C'est ça, s'il se place à moins de 300 mètres de son voisin.

Mme DIANE CLÉMENT :

4080 Ça arrive souvent qu'il...

LE PRÉSIDENT :

4085 Ça va.

Mme DIANE CLÉMENT :

Puis une autre question. Ils ont parlé de la quantité d'eau énorme qui existe, en fin de compte, au sous-sol. Ici, en Outaouais, l'agriculture occupe seulement que 2 % du territoire.

4090 Je voudrais savoir, le territoire subit beaucoup de pression, que ce soit pour implanter un dépotoir ou n'importe quoi, c'est toujours en zone agricole qu'ils vont placer ça, pourquoi les zones de pompage ou les puisatiers, les promoteurs, c'est toujours en zone agricole qu'ils vont? Ils ne vont pas en ville, ils ne vont pas en montagne?

4095 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Michel Lavallée va répondre.

4100 **M. MICHEL LAVALLÉE :**

Oui, je pense qu'en ce qui concerne le choix des embouteilleurs en zone agricole, lorsqu'ils le font, ils le font évidemment sous la réserve que cet endroit est géologiquement bien protégé et que c'est proche des marchés, d'une façon générale. Alors, je pense que c'est un peu la raison pour laquelle ils se ramassent, si vous voulez, là où tout le monde est, dans les zones les plus habitées du Québec plutôt que dans les endroits extrêmement éloignés, d'une façon générale.

Maintenant, il y a quand même une chose. C'est que les embouteilleurs ne peuvent pas s'établir dans un endroit s'il n'y a pas cette protection géologique. Et partant de cette protection géologique, on veut dire par là que dans un certain sens, il y a une absence de conflit d'usage de ce point de vue là, c'est-à-dire qu'en somme, ils n'ont pas le droit de se mettre en situation de péril vis-à-vis des activités qui existent déjà. Donc, s'il y a déjà de l'agriculture, c'est évident qu'ils doivent -- par règlement et par le biais d'une autorisation, ils ne pourraient pas s'établir à un endroit où l'agriculture les menacerait.

4115 **Mme DIANE CLÉMENT :**

Puis au point de vue de qualité d'eau, on en a parlé un petit peu, mais lorsqu'un promoteur part un puits, il est obligé de fournir au producteur, avertir ses voisins à 1 kilomètre qu'il va pomper tant de temps, mais il est obligé aussi, je crois, d'après les règlements qu'ils ont dit tantôt, il est obligé de fournir une eau au producteur si jamais son puits baisse, mais il ne dit jamais qu'il est obligé de lui fournir la même qualité d'eau que le producteur avait auparavant. Ça, je crois que c'est une lacune aussi.

4125 **M. MICHEL LAVALLÉE :**

Sur le plan de la qualité, on a déjà expliqué à Saint-Jean que vu que la Loi sur la qualité de l'environnement porte plutôt sur des questions de pollution que des questions de modification de la qualité de l'eau souterraine, il pouvait y avoir une difficulté à cet égard.

4130 L'autre chose, c'est que d'une façon générale, on n'a pas beaucoup d'appréhensions que l'eau souterraine change de qualité, sauf dans les situations géologiques très très particulières. Alors, donc, un des buts justement de l'obligation de faire cette analyse, ce portrait de la qualité de l'eau avant et après ce pompage, est, entre autres, notamment de voir si on n'est pas dans ces situations géologiques où il pourrait se produire une modification de la qualité.

4140 Donc, on est, si vous voulez, par le biais des critères, un petit peu en situation de prévention, en essayant de voir quelles sont effectivement les conditions et est-ce qu'on est en face de conditions qui pourraient causer ce type de problème. Mais ce n'est pas des choses

qui, sur le plan des connaissances qu'on a de l'eau souterraine, qui sont, disons, fréquentes ou probables de survenir.

LE PRÉSIDENT :

4145

Mais même à l'essai de pompage, s'il y a une modification de la qualité du puits d'un voisin affecté, supposons, dans l'essai de pompage de moins de 1 kilomètre, et que cette qualité ne revienne pas, est-ce qu'il y aurait obligation de la part de celui qui a fait l'essai de pompage de compenser?

4150

M. MICHEL LAVALLÉE :

4155

Disons que ce que je peux vous dire, c'est que s'il y a, lors de l'essai de pompage, une modification de la qualité après l'essai pompage par rapport à avant, c'est l'intention du ministre de refuser l'autorisation.

LE PRÉSIDENT :

4160

Mais le mal sera déjà fait.

M. MICHEL LAVALLÉE :

4165

Le type de changement dont il peut se produire, ce n'est pas un changement irréversible d'après les connaissances qu'on a de l'eau souterraine. Pour qu'il y ait un changement irréversible, il faudrait vraiment qu'il y ait pompage pendant extrêmement longtemps, de nombreuses années. Et même alors, ce n'est pas évident que ce soit une situation irréversible.

Mme DIANE CLÉMENT :

4170

Une dernière question. Tantôt, vous avez dit qu'il y avait très peu d'hydrogéologues de firmes consultantes au Québec. Je voudrais savoir combien qu'il y en a, puis je voudrais savoir si le ministère de l'Environnement a son propre hydrogéologue.

LE PRÉSIDENT :

4175

Alors, très peu, je ne me souviens pas qui a dit très peu, mais en tout cas, est-ce que vous en avez?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

4180

Oui. Monsieur Ouellet, que vous connaissez bien, est hydrogéologue. Oui, il y a plusieurs hydrogéologues.

LE PRÉSIDENT :

4185

Il y en a plusieurs?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

4190

Oui. Je ne pourrais pas vous donner le décompte là.

Mme DIANE CLÉMENT :

4195

Il y a plusieurs firmes qui existent aussi? Je croyais que chaque compagnie indépendante, comme Aquaterra ou...

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

4200

Je n'ai aucune idée.

LE PRÉSIDENT :

4205

Il y a plusieurs consultants, oui, dont un certain nombre qui sont des anciens du ministère de l'Environnement. Est-ce que vous pouvez nous donner des informations sur la profession?

M. MICHEL LAVALLÉE :

4210

Oui, monsieur le président, il y a effectivement de nombreuses firmes privées d'ingénierie ou de consultants qui sont spécialisées en hydrogéologie. D'ailleurs, le ministère de l'Agriculture distribue aux promoteurs la liste complète des hydrogéologues en pratique privée. Maintenant, c'est bien évident que les embouteilleurs n'emploient pas nécessairement un hydrogéologue sur une base permanente.

4215

Mme DIANE CLÉMENT :

C'est bien, merci.

LE PRÉSIDENT :

4220

Merci, madame.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

4225 Monsieur le président, on me signale qu'on a un hydrogéologue ici, au bout de la table, Michel Rousseau. Alors, ça en fait un de plus.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

4230 Puisqu'on parle d'agriculture, il y a une phrase du document le portrait régional qui m'a un peu étonné, puisque je me souviens que le représentant du ministère de l'Agriculture nous avait dit que c'était une pratique qui était peu courante, je pense, à Sainte-Marie-de-Beauce. On dit:

4235 «L'accès direct des bovins aux cours d'eau contribue également à la contamination de l'eau de surface et à l'érosion des berges.»

4240 Est-ce que vous pensez - et je pose la question aussi au représentant du ministère de l'Agriculture - est-ce qu'ici, dans la région, c'est une pratique encore courante l'accès direct des bovins aux cours d'eau?

M. RAYMOND BERNIER :

4245 Malheureusement, oui, c'est encore une pratique courante. Nous, on veut faire la promotion de retirer autant que possible les animaux des cours d'eau puis les abreuver d'une autre manière, mais c'est un travail à long terme.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

4250 Monsieur le président, juste avant de terminer, puisqu'on a l'honneur d'avoir madame Mougeat avec nous ici, à Hull, je lui demanderais de noter deux questions pour demain peut-être.

4255 Ce serait peut-être intéressant d'avoir les derniers détails ou le point sur le dossier de la classification des rivières. On en a entendu parler à quelques reprises, mais où est-ce que c'en est actuellement puis est-ce qu'il y a des perspectives de développement dans les prochains mois?

4260 Et également, dans la Politique sur l'énergie, on parle de 143 bassins versants au Québec. Et on a déjà parlé de ces questions-là, entre autres, à quelques reprises et ce serait peut-être intéressant d'avoir la carte des bassins versants du point de vue de la Politique sur l'énergie.

Mme FRANÇOISE MOUGEAT :

4265 Excusez-moi, vous sortez le chiffre 143 de la politique énergétique. C'est ça?

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

4270 Oui.

LE PRÉSIDENT :

4275 Ça va? Le combat est en train de finir faute de combattants, mais il faut dire qu'il est tard, on est presque rendu à demain. Alors, on se retrouve à 14 h. Merci de votre présence.

4280 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

4285 Et, j'ai signé:

LISE MAISONNEUVE, s.o.